

Le lien des chercheurs

Cévenols



Juillet-Septembre 2013
N° 174 - 7 €



**Les « chevaliers papiers » de La Garde Guérin (Lozère), Marie-Lucy Dumas
Eugène Ducamp et Louis Laget, préfets de Gambetta, Olivier Poujol
Les galeries de mine à Portes (Gard) en 1884, carte
Lou Castelet et les familles Teissier et de Joly à Avèze (Gard),
Madeline Souche et Francis Delabarre, 1^{ère} partie**

Sommaire



Le sceau des chevaliers de La Garde
« Dominorum de la Garda »

- **À propos du château de Portes, éditorial, Marie-Lucy Dumas**, p. 3
- **À propos de l'appellation « chevalier parier » de La Garde Guérin, Marie-Lucy Dumas**, p. 4
- **À Montselgues, (Ardèche), un étrange procès-verbal, Freddy Couderc**, p. 12
- **Les galeries de mine à Portes en 1884, carte**, pages centrales
- **Eugène Ducamp et Louis Laget, préfets de Gambetta, Olivier Poujol**, p. 18
- **Le texte en langue d'oc : L'inventari de Verfuelli, XV^e siècle, présenté par Marie-Lucy Dumas**, p. 21
- **Lou Castelet et les familles Teissier et de Joly à Avèze, Madeline Souche et Francis Delabarre, 1^{ère} partie**, p. 25
- **À lire, à consulter, Échanges**, p. 30 **Recherches, Questions, Réponses**, p. 31

Photo de couverture :

La tour de l'évêque et les ruines du château des Molette de Morangiès construit au XVI^e siècle à l'emplacement de la tour des Bermont d'Anduze. photo M.-L. Dumas

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS

L.C.C. - FONT VIVE

(Association créée en 1961)

Siège social : 3 Grand Rue
30450 Génolhac

Fondateurs :

Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)

Présidents honoraires

Pierre A. Clément
Yannick Chassin du Guerny

Bureau :

Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante
et Michel Wiénin
Secrétaires : Marineta Mazoyer
et Patrick Arnault
Responsable de la communication :
Cécile Coustès
Trésoriers : Paul Mazière
et Louis Raymond

Conseil d'administration :

Patrick Arnault, Bernard Atger,
Pierre Chante, Cécile Coustès,
Marie-Lucy Dumas, Philippe
Gaussent, Pierre Mouriès,
Paul Mazière, Jean-Gabriel
Pieters, Louis Raymond, Pierre
Rolland, Michel Sarrazin, Henri
Teisserenc, Michel Wiénin.

Comité de Rédaction :

Bernard Atger, Jean Castan,
André Claveirole, Pierre
A. Clément, Marie-Lucy Dumas,
Jean-Gabriel Pieters, Marineta
Mazoyer, Alice Motte, Marie-
Claire Pontier, Pierre Rolland,
Pauline Roux-Tatto, Madeleine
Souche, Michel Wiénin.

Conseil scientifique

Richard Bousiges, Patrick
Cabanel, Gérard Caillat,
Philippe Charreyre, Jean-
Bernard Elzière, Nicolas
Faucherre, Rémi Noël,
Jean-François Pastre,
Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal :

L.C.C. Font-Vive, 3 Grand Rue,
30450 Génolhac

Courriel : contact@cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée
par L.C.C.-Font Vive, maquette
Sébastien Chenaud
La publication du Lien des
Chercheurs Cévenols © est
réalisée avec l'aide du Parc
National des Cévennes et des
communes de Concoules et
Génolhac.

La reproduction des articles,
dessins, cartes, photographies
est interdite, sauf accord de la
Rédaction et de l'auteur.

Directrice

de la publication :

Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G
80144 -
ISSN : 0335-6264

Imprimé par Com'impact
impression, 85 route d'Uzès,
30100 Alès

Dépôt légal : à parution

Site Internet :

<http://www.cevenols.fr>

Tarifs

Adhésion seule : 5 € ;
adhésion de soutien : 8 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion
ordinaire : 27 €
Abonnement + adhésion de
soutien : 30 € minimum
Adhésion sans abonnement :
5 € ou 8 € minimum (soutien)

Chèque bancaire ou postal
(CCP compte 2000 14 C
Montpellier),
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
3 Grand Rue 30450 Génolhac

Mise à jour juillet 2013

Éditorial

À propos du château de Portes



Un document peu connu, le « Rapport des experts en la cause de la commune de Portes contre la Compagnie de Cessous et Comberonde et la Compagnie de Portes et Sénéchas », daté de 1884, m'est arrivé entre les mains (voir page centrale). Il fait état d'un procès intenté et perdu par la commune de Portes et par un particulier, le sieur Richard, contre ces deux sociétés houillères accusées de causer de sérieux dommages à l'immeuble Richard, à l'église, au presbytère, à d'autres maisons de la rue de l'Église et à l'école. Il est illustré de nombreux plans et cartes permettant de visualiser à quel point, en 1884, le village et le château de Portes étaient menacés par les galeries de mines, menaces traduites après la guerre de 1914, par la destruction du village, le relogement des habitants, plus bas, et la ruine catastrophique du château. C'était une époque où la protection du patrimoine passait après les intérêts industriels et miniers.

Le château de Portes fait partie incontestablement de ces « marqueurs » de paysage, avec son allure de navire. Hugues Bousiges, préfet du Gard, nous a fait part, en février dernier, de son inquiétude sur le devenir du château. Le château appartient à la famille Coquebert de Neuville, mais une association loi 1901, à but non lucratif, créée en 1972, en est le gestionnaire. Cette association « Renaissance du Château de Portes » a pour but de mettre en œuvre tout moyen juridique, technique ou intellectuel pour l'organisation de chantiers ayant pour objet la sauvegarde, la réhabilitation et l'entretien du château de Portes ainsi que d'assurer son utilisation dans un but culturel et d'intérêt général.

Elle est affiliée, depuis 1973, à l'union « Rempart » (Réhabilitation et Entretien des Monuments du Patrimoine Artistique) et fonctionne avec une part d'autofinancement et des subventions publiques. Elle est animée par un conseil d'administration bénévole qui ne peut plus porter un projet qui déborde largement les frontières de l'associatif, dans un cadre juridique un peu complexe qui ne facilite pas l'intervention financière des investisseurs institutionnels comme l'État, la Région ou le Département. Il n'est donc pas sûr que les visites puissent dépasser le cadre des mois d'été.

Pierre Chante et moi-même avons proposé à Monsieur le préfet que notre revue tienne informés nos lecteurs de cette situation et poursuive les études menées depuis le début de notre revue par Jean Pellet, Jean Dautun, notre ancienne présidente, Claire Guiorgadzé (qui a dirigé le chantier de la reconstruction de la tour ronde, à droite de l'entrée) et par notre expert Jean-Bernard Elzière (Histoire des Budos), sur l'histoire du site de Portes et de son château. Sensible à la protection et à la mise en valeur du patrimoine, notre revue a suivi avec intérêt le travail considérable accompli par tant de bénévoles pour le sauvetage du château de Portes. Conscients également de l'importance des investissements publics consentis pour soutenir ce véritable renouveau, nous ne pouvons qu'encourager les efforts actuels afin que l'œuvre continue et soit partagée par un large public.

Marie-Lucy Dumas

L.C.C. présente un film et une conférence, le 5 octobre à la Médiathèque d'Alès de 15 h à 17h.

Voyage d'Alais à Nîmes en diligence au XIX^{ème} siècle

Pour ce film, le choix a été de suivre le grand poème de notre auteur cévenol, le marquis de La Fare-Alais : *Rôcha e Planhòu* (du nom des deux cochers).

C'est l'atelier en langue occitane « Lenga e cacalàs » de Saint-Privat-des-Vieux qui a joué, parlé, fabriqué costumes et décors... y compris la guimbarde !

Le film se déroule en neuf tableaux qui racontent les étapes du voyage en diligence d'Alais à Nîmes, au XIX^e siècle, qui dure plus de quinze heures ! Les voyageurs montent dans la carriole, marchent en l'attendant dans les côtes et ne manquent pas de s'arrêter pour manger ou pour boire.

Le marquis décrit la Gardonnenque et ses villages. Il se plaît à évoquer avec lyrisme le Gardon, puis la Nîmes antique dans de grandes tirades poétiques... jusqu'à l'arrivée de nuit. Les images sont de qualité ! (texte en occitan)

Les commentaires et les apports

Après la projection, Pierre Albert Clément et Jean-Gabriel Pieters apporteront leurs commentaires sur les paysages traversés, sur la Regordane, sur les difficultés de la route. Pierre Albert Clément est connu, entre autres, pour son ouvrage sur *Les Chemins à travers les âges*, et Jean Gabriel Pieters vient de sortir un Hors Série de L.C.C. consacré au Malgoirès, et, donc, à la partie de la route entre Vézénobres et Saint-Géniès-de Malgoirès.

Viatge d'Alès a Nîmes en carriòla au sègle XIX

Dins aqueste film es una causida volguda de seguir sonque lo poèma bèl de nòstre autor cevenòl, lo Marqués de La Fara-Alais : « Rôcha e Planhòu ». (del nom dels dos cochiers).

Es lo trabalh del talhièr de lenga occitana : « Lenga e cacalàs » de St Privat de Vièlh, qu'an jogat, parlat, fargat costumes, decòrs ... e mai la guimbarde !

Lo film se debana en nòu tablèus que contan las etapas del viatge en diligéncia d'Alès a Nîmes, al sègle XIX, que dura mai de quinze oras ! Los viatjaires se sacan dins la carriòla, caminan en l'esperar dins las pojadas e mancan pas de se tancar per manjar o beure.

Lo Marqués descriu la Gardonnenca e sos vilatges. Li fa gaug d'evocar amb lirisme Gardon, puèi la Nîmes antica dins de tiradas poéticas. ... fins a l'arribada de nuèch...

Los imatges son de tria ! (tèxt son que occitan).

A propos de l'appellation « chevalier parier » de La Garde Guérin

par Marie-Lucy Dumas

Hélène Débax¹ vient de publier un ouvrage sur *La seigneurie collective, pairs, pariers, paratge, les coseigneurs du XI^e au XIII^e siècle*². Elle fait le point sur un phénomène qui n'avait pas échappé aux historiens, mais qui avait besoin d'une étude synthétique et systématique sur l'ensemble du Languedoc. Elle donne dans cet ouvrage un certain nombre de définitions ainsi que les caractéristiques de la coseigneurie : leur origine, leur nombre, le partage des pouvoirs et des revenus et les obligations communes des pariers. Elle détaille aussi le concept de « paratge » qui désigne la noblesse, pas seulement du statut mais des sentiments, du comportement, du lignage...

La coseigneurie est différente de la seigneurie multiple qui s'applique à la diversité des seigneurs auxquels un tenancier emphytéote doit verser redevance et prêter hommage pour des pièces de terre. La coseigneurie comprend à la fois une gestion commune d'un fief et un partage des droits. À La Garde (Guérin), la coseigneurie est une police de la route qui gère, pour prendre une image, la « caserne », le lieu de La Garde et le mandement où s'exerce la justice des coseigneurs. Ce qui n'empêche pas la précise définition des limites des compétences territoriales de la haute justice avec le seigneur supérieur Randon de Chateauneuf (héritier des Anduze) en 1257³, par exemple. On s'amuse à lire, dans ce texte, que les crimes de sang effectués sur l'Estrade (la Regordane) ressortent de la justice des coseigneurs et que ceux accomplis à l'intérieur de l'auberge ou la maison qui borde celle-ci sont du ressort du seigneur supérieur.

Les six statuts des pariers de La Garde Guérin⁴,

particulièrement détaillés, tranchant, sans nul doute, des querelles entre coseigneurs, précisent de plus en plus finement l'indivisibilité, la transmission et l'aliénation de la parerie. Problèmes d'héritage qui ont conduit à la fluctuation du nombre des pariers, puisque on passe de 28 noms en 1228 à 32 en 1258 avec toutefois une chute à 13 noms en 1238 et 20 en 1243. Puis à compter du XIV^e siècle, le nombre des pariers diminue : 23 en 1368, pour atteindre l'unité en 1569 : Claude Molette de Morangiès achète les pareries (les parts) de l'évêque de Mende. Les statuts règlent aussi l'accès réservé aux chevaliers (adoubés) en excluant femmes, diacres, religieux et non chevaliers.

L'origine de La Garde

Néanmoins pour ce qui concerne La Garde (Guérin), Hélène Débax évoque la thèse des brigands⁵ qui auraient été « amenés à la raison » par l'évêque Aldebert du Tournel, selon les travaux de Charles Porée (qui avait publié ces statuts au XIX^e siècle), accréditant l'idée que la suzeraineté principale était du ressort de l'évêque de Mende. Or les recherches effectuées par Guy Héraïl de Brizis⁶ ont montré « que c'est probablement un accord entre le seigneur d'Anduze et l'évêque de Mende qui décida l'implantation d'une garnison au milieu

des seigneurs pariers de La Garde Guérin en Gévaudan (1238-1313) par Charles Porée, Bibliothèque de l'école des chartes. 1907, tome 68. pp. 81-129. (Republié, hélas, sans notes et avec une dernière page amputée par une maison d'édition qui se spécialise dans la reproduction en *fac simile* des textes anciens).

⁵ Qui dans une caverne appelée La Garde rançonneraient les voyageurs (ce qui est une façon de voir le péage !). Voir *Les miracles de Saint Privat suivi de Les opuscles d'Adelbert III évêque de Mende*, Clovis Brunel, Paris 1912. (sur archiv.org). La soumission des brigands établis à La Garde Guérin se trouve en page 124.

⁶ *La Garde Guérin*, brochure, 2006, publiée par l'Association G.A.R.D.E., en vente à L.C.C. 10 euros.

¹ Professeure d'histoire médiévale à l'Université de Toulouse et spécialiste des seigneuries languedociennes.

² Presses universitaires de Rennes, 2012.

³ « Haute justice à la Garde (-Guérin) au XIII^e siècle », texte transcrit et commenté par Guy Héraïl de Brizis, L.C.C. n° 114.

⁴ Hélène Débax en publie trois dans ses pièces justificatives. Sinon voir : *Les statuts de la communauté*

des 24 km séparant Villefort de La Bastide, les plus difficiles, désolés et dangereux de ce que l'on appellera plus tard La Regordane et qui pour de nombreuses décennies ne sera connue que comme l'Estrade». La légende des « brigands » à mettre au pas aurait justifié a posteriori une « commise » (mainmise) totale de l'évêque sur ce fief.

La plus ancienne charte de La Garde⁷ est un hommage en 1207 de Guigon de La Garda à « Bernard seigneur d'Anduze, satrape de Sauve, coseigneur d'Alès, seigneur de Portes et de Génolhac en Uzège, prince de Luc en Gévaudan, seigneur de Pradelles en Velay et de Joyeuse en Vivarais », ce qui donne l'étendue de son fief seigneurial. Ce seigneur régional domine la Regordane de Vézénobres à Luc, mais n'est pas très fidèle aux Raimondins (de Toulouse) et a des relations compliquées avec les évêques du Puy et d'Uzès, selon Martin de Framont⁸.

Des coseigneuries nombreuses dans le domaine des Anduze-Pelet

Dans cette emprise territoriale de la famille des seigneurs d'Anduze et d'Alès, au nord du diocèse d'Uzès, les coseigneuries suivantes sont connues au XIII^e siècle (au moment de l'explosion castrale) :

Allègre (Gard) : Bernard de Ferreyroles⁹ et ses frères Guillaume et Raymond reconnaissent le *castrum* d'Allègre à Bernard Pelet seigneur d'Alès, août 1163 ainsi que Pierre, Guillaume et Guy d'Allègre¹⁰. En 1313, ils sont 8 coseigneurs : Jaussin de Naves, Pierre Jourdan, Pierre Guilhem Bérard, Raimon de Guilhefred, Guérin d'Allègre, Raymond de Cadoine, Bernard del Puech au nom de sa femme

Armande et Raymond d'Allègre¹¹.

Altier (Lozère) : Gaucelm d'Altier (1242-1277) et autres frères reconnaissent leur *castrum* à Guigon Meschin, seigneur du Tournel. La forteresse d'Altier (détruite depuis les guerres de religion) se situe sur un promontoire qui domine la vallée de l'Altier. En 1238, Guillaume d'Altier est parier de La Garde (Guérin).

Banne : en 1272, Randone d'Anduze, seigneure de Joyeuse au nom de son fils Dragonnet de Randon, Regordan de Naves, Arnaud de Jalès, Jaucelin du Pradal, Astorg de Lauriol (fils d'Hermessande de Banne), Pierre de Banne (frère d'Hermessande), Guigon, Bernard et Guillaume de Banne, Arnaud de Banne et Guillaume de Brésis et son gendre Pierre de Beauvoir mari de Guigone de Brésis (fille de Guillaume)¹². Il reste du château ancien le pied de la tour carrée et quelques mètres d'élévation.

Calberte (Lozère) : seigneur supérieur, le seigneur d'Anduze, puis l'évêque de Mende. En 1261 hommage des coseigneurs de Calberte à Randon Chateauneuf, successeur des Anduze : Bernard de Cadoène, famille de Montuzorgues, La Garde et d'autres. En 1322, la baronnie fut achetée par la famille de Budos et elle resta entre ses mains pendant toute la durée du Moyen Âge¹³.

Dèze (Lozère) : en 1232, hommage de Mirand de Dèze à Bertrand d'Anduze ; mention de pariers dont Bermond de Montclar et Guilhem d'Alberc de Dèze en 1264¹⁴. Une tour carrée avec une porte caractéristique au premier étage.

Naves (Ardèche) : en 1269 Regordan de Naves, Guillaume de Cornillon, Pierre de Malbosc, famille de La Garde. La tour du mandement de Naves, très raccourcie, est actuellement cachée dans les broussailles. Le mandement de Naves s'étend sur Les Vans, Chambonas (Ardèche) et une partie de Malons-et-Elze (Gard).

7 Arch. dép. Lozère, G 476

8 L.C.C. n° 168, compte-rendu du colloque « 4e rencontres de la Regordane, histoire, paysages et itinérances », p. 30.

9 *Le Barjaquès, Ferreyroles, Racines et patrimoine occitans*, Louis Raymond, tome 1, 1993 et *Le castrum d'Allègre, un village de chevaliers*, Sophie Aspord et Jean-Marc de Béthune, brochure, décembre 2000.

10 Hommage fait à Bernard Pelet comte de Melgueil du château d'Allègre et autres possessions par Bernard de Ferrairolis, daté d'août 1163, in *Cartulaire de Maguelonne* de J. Rouquette et A. Villemagne, tome I p. 231-232. Et L.C.C. n° 39.

11 Archives privées de la famille d'Auzon, cité par la brochure *Le castrum d'Allègre*, op. cité, p. 31

12 Christian Tardieu, *Banne, les seigneurs, des origines à la Révolution française*, Éditions Cévennes Magazine, 2000, préface de Jacques Schnetzler.

13 Fiche sur le *castrum* de Calberte in Archéologie de France, site : http://www.adlfi.fr/SiteAdfi/document?base=base_notices&id=N2004-LA-0111. Vienne Raymond. « Les co-seigneurs de Calberte en Gévaudan XIII^e-XVI^e siècles ». In : *Rev. Gévaudan*, 1994. 2^e trimestre. pp. 12-32. Isabelle Darnas, « Étude archéologique et historique du château de Calberte, Saint-Germain-de-Calberte (Lozère) », *Revue du Gévaudan*, n° 3, pp. 5-86.

14 L.C.C. n° 13, recherches de Robert Pujol et de Jean Pellet.

Malbosc (Ardèche) : en 1269-1278 : Pierre de Malbosc, Regordan de Naves (puis Étienne de Naves), Jaucelin de Naves fils de Regordan, Gaucelm de Peyremale, Faucon de Chassagne, Guillaume de Cornillon, Hugues de Cubières, l'abbé de Saint-Ruf¹⁵. En 1446, on trouve Hugues de La Baume, Josselin de Naves, Astor de Banne, François de Cubières, noble Bertrand de La Farelle, le prieur de Bonnevaux. Les restes du château de Malbosc montrent deux enceintes et une chapelle.

Montalet (Gard) : en 1199, les seigneurs de Montalet, Arnaud, Pons Arnaud et Gausbert donnent ce qu'ils possèdent à Saint-Ambroix contre le droit d'édifier une tour et une salle¹⁶. En 1312, on trouve Bernard de Montalet, Raymond de Chateaufieux, Guillaume Bérard. En 1341-1356, Arnaud de Montalet, Bertrand Jourdan, Pierre de Guilefred et Guillaume Bérard prêtent hommage à Raymond Guillaume de Budos, acheteur de Guillaume de Randon¹⁷. La forteresse de Montalet a fait l'objet d'une étude par Sophie Aspod¹⁸.

Verfeuil (Coudoulous, limite Gard et Lozère) : en 1235, on trouve Bermond de Montclar, Béranger de Verfeuil et Jean de Verfeuil, frères et Valpurge de Monteil, épouse de Jean¹⁹. La forteresse de Verfeuil a conservé encore son fossé taillé dans la roche et quelques murs.

Villefort (Lozère) : 1269 : Gui Meschin seigneur de Trouilhas et Randon de Chateaufieux²⁰.

Plus près d'Uzès, on connaît la coseigneurie de **Montaren** (Gard) en 1330, où 22 coseigneurs se partagent la justice²¹, un an par paire de sei-

gneurs, sous la haute juridiction du roi de France et de l'évêque d'Uzès.

Multiplcité des coseigneurs, égalité, partage, mais aussi « *la racine de la parité se mêle inextricablement à celle de la part ou de la portion* » (Hélène Débax), comme c'est le cas à La Garde (Guérin).

Les coseigneurs de La Garde (Guérin)

Les chevaliers pariers de la Garde Guérin (Lozère) ont constitué une communauté de la fin du XII^e siècle au début du XIV^e siècle. Ensuite, la route étant désertée et non entretenue, les parts de coseigneurie finissent par tomber entre les mains de Claude de Molette de Merle, seigneur de Morangiès qui en devient le seigneur unique en 1569, par rachat des parts de parerie à l'évêque de Mende.

Cette communauté est une coseigneurie issue de quatre familles primitives²² ; en 1226, les 26 coseigneurs sont liés aux clans/ tribus suivantes :

- Les **Bertrandencs**, dont les familles proviennent toutes du Gévaudan : Cubières du Bley-mard, Altier de la vallée de l'Altier, Béraud de Pradelles et Sarrazin de Ligeac. Le clan des « Bertrandencs » dénomme ceux qui sont apparentés à Bertrand de La Garde éponyme, et au-delà aux Bertrand-Bermond de la famille d'Anduze.

- Les **Gaules** ou **Jaules** : Blau du mont Lozère (que l'on retrouve à Pontails, seigneur de Montaignut), Jordan de Chateaufieux (de Randon) Merle (de Serverette) et Chavanon (de Cassagnas, Barre). Ces hommes ont des liens avec le seigneur du Tournel.

- Les **Hérail** de Brizis sont plusieurs frères, oncles et neveux chevaliers pariers. À eux seuls ils forment le clan des *Eraclii*.

- Quant au clan des **Gaucalmens**, il regroupe la nombreuse famille des « La Garde », frères, oncles et neveux, originaires de la région des Vans, Joyeuse, Jalès.

15 Arch. dép. Lozère, 3 J 646, archives Malbosc, seigneur de Mirandol

16 *Transaction de mars 1199 entre Guillaume de Vénéjan et les seigneurs d'Anduze coseigneurs d'Alès au sujet de Génolhac, Saint-Ambroix, Montalet et Saint-Brès*, publié par G. Charvet.

17 *Le charrier de Portes*, II.9, liasse neuvième, folio 108, par Jean-Bernard Elzière, Hors série de L.C.C. n° 3.

18 *Monuments du Gard, Congrès archéologique de France*, 157^e session, 199, Gard, Société française d'archéologie, 2000, 537 pages.

19 Recherches de Jean Gabriel Pieters et de Marie-Lucy Dumas, divers documents, (dépouillements des notaires, inventaire de Bigny-Bondurand : famille de Leyris (série E), notariat de Sainte-Cécile d'Andorge (série E), compléments à la monographie de M. André, archiviste de Mende, recopié par l'abbé Nicolas arch. dép. Gard 1F 25, pièce 7. Recherches de Jean Pellet, notamment un essai de reconstitution imagée du *castrum*.

20 Texte de l'affranchissement des serfs, publié par Pierre Mignard in *Malarce et Thines*, Le Livre d'histoire, 2007

21 Fonds de Roche, Centre de documentation et

d'archives du P.N.C. cote CDROCHE 190

22 Statut de 1260 : « Et fuit pro genere *dels Gaucalmens* electus et constitutus Hugo de Garda, miles ; pro genere vero de *Eraclii* Petrus Eraclii, liles ; pro genere autem *dels Gaules* Jordanus miles et pro genere *dels Bertrandencs* Bertrandus de Garda, miles. » (Et fut pour la famille des Gaucalmens choisi et constitué Hugues de La Garde, soldat ou chevalier ; pour la famille des Hérail, Pierre Hérail, soldat ou chevalier ; aussi pour la famille des Gaules, Jourdan, chevalier ou soldat et pour la famille des Bertrandenc, Bernard de La Garde, soldat ou chevalier).

Les Borne (de la vallée de la Borne, Ardèche actuelle) sont difficiles à caser dans l'une ou l'autre tribu.

Le texte latin emploie le terme de « *pro genere* » de *genus, eris, lat.* (origine, extraction, naissance, espèce de peuple, nation, famille) que l'on peut traduire par « pour le clan », « pour la tribu » ou « pour la gens » au sens de famille élargie. Cette appellation nous renvoie à l'origine germanique, wisigothique de la constitution des liens personnels entre hommes. Ces tribus peuvent être aussi des « frérèches » comme à Verfeuil ou dans la famille même de La Garde. En 1260, les porte-parole de ces clans se souvenaient encore de l'origine lointaine de leurs familles.

Les missions des chevaliers de La Garde

Tout d'abord, la première mission est de guider les voyageurs, - *retrogiaggio*²³, (de l'occitan *reireguiatge*), écrit tel quel dans les textes latins - moyennant péage et droit de cartalage (*cartallo* pour *cartalagio*), pour surveiller et prévenir les attaques de brigands. Le plateau bordé par la côte de Bayard²⁴ nécessitait un changement de portage (passer de la charrette aux mulets), puis se déroulait une longue traversée par une route carrossable jusqu'au dessus de Prévencières, enfin on abordait la côte de La Molette et le plateau du Thor (1200 m d'altitude).

Une deuxième tâche en découle : celle de maintenir le bon état de la route *charroyable*, qui est le chemin de Regordane. À cette fin, ces pariers possèdent sous leur dépendance des serfs, devenus paysans libres (dernière moitié du XIII^e siècle) leur payant des redevances, dont certaines sous forme

23 Un commentaire de Jean Bernard Elzière : « le radical « reire », dans reireguiatge, ne tirerait-il pas son origine d'un « heri/hari » germanique (ancien haut allemand) signifiant « armée » (aujourd'hui Das Heer), de la même façon que « arrière-ban » et « albergue » semblent provenir respectivement d'heri/hari + ban et d'heri/hari + berg (dans ce dernier cas, un lieu qui protège l'armée, d'où découlent auberge, hébergement...). Ce « heri/hari » devrait être celui qu'on retrouve dans « héraut » (d'armes : heri/hari + walt), dans « herzog » (celui qui dirige l'armée / duc), etc., tandis que le radical « berg », lié à la protection, se retrouve dans le « haubert » (hals/berg) qui protège le cou, mais aussi dans le beffroi (berg/fried). »

24 *Centre d'Etudes et de Recherches littéraires et scientifiques de Mende*, n° 30, Marcel Girault, « La côte Bayard », p. 83.

de journées de travail.

L'étendue de leur péage porte sur une toute petite partie de la Regordane, depuis Bayard²⁵ jusqu'aux limites du mandement au nord, aux portes du Raschas, soit 1 lieue, 4 km environ. Cette partie est comprise entre les deux péages appartenant à l'abbaye de Saint-Gilles : au nord, celui de Prévencières, au sud celui de Montfort (Villefort). En revanche, l'étendue de leur guidage et de leur surveillance porte sur toute la route depuis Bayard jusqu'à l'entrée de La Bastide.

Le mandement seigneurial de La Garde est bordé au nord par celui de l'église de Prévencières (abbaye de Saint-Gilles), à l'est par celui du seigneur du Roure²⁶ (futur Beauvoir Grimoard du Roure), au sud par celui des coseigneurs de Montfort (les seigneurs du Tournel et de Randon) et à l'ouest par le mandement du seigneur d'Altier.

Pour ce qui concerne l'importance de la Regordane pendant ce XIII^e siècle, selon Martin de Framont²⁷, la conjonction des deux pèlerinages de Saint-Gilles et du Puy n'est pas suffisante pour en expliquer sa fréquentation intense. Il y aurait eu un « coup de pouce » de Raimon de Saint-Gilles (comte de Toulouse), très dévot à saint Robert, fondateur de La Chaise-Dieu, dont quelques prieurés parsèment la route, tel celui de Concoules (Gard). Un nouveau venu, le roi de France, emprunte cette voie qui fait communiquer Paris à Rome au temps où la voie du Rhône était sous la domination de l'empereur germanique. En 1308, le roi de France devenu maître de la voie du Rhône, la Regordane dépérit.

Le statut des chevaliers pariers et ses règlements de plus en plus stricts font allusion à une situation antérieure pour laquelle le vocabulaire employé est précis et parlant. C'est en étudiant ce vocabulaire et son évolution au fil des textes que je propose d'apporter quelques éclaircissements sur l'origine de cette parerie.

Parciarius, pariaris, milites

Depuis le début, on désigne en français par les mots « pariers » les chevaliers de La Garde et « parerie » la possession de ces hommes. Or dans les textes les mots ont évolué, passant de *parciarius*

25 Village noyé par le barrage de Villefort.

26 Voir l'article de Guy Hérial de Brizis in *La Viste* n° 27 : « Le château du Roure au XIV^e siècle, confins occidentaux du canton des Vans ».

27 *L.C.C.* n° 168, idem p. 30.

à *pariarius*, qui ne signifient pas le même statut, et proviennent d'origine différentes.

*Parciarius*²⁸ vient de « *partiarus* », de *pars* (part), qui signifie partie, part, portion. Le *parciarius* a donné en français le mot « parsonnier » que l'on retrouve dans la demande de l'évêque d'Uzès en 1285²⁹ aux habitants du Chambonnet et de Montcouviol (près de Villefort) de faire une « monstre d'armes ».

Cette « monstre d'armes » consiste à convoquer les hommes libres de ces terres avec leurs armes pour les mobiliser en cas de guerre. La « monstre d'armes » des habitants du Chambonnet (paroisse de Pontails) et de Moncouviol (paroisse de Villefort) se compose de trois « parsonniers » équipés d'une lance. Elle est accompagnée du serment de « ne suivre personne d'autre que celui envoyé par l'évêque ». Le parsonnier est un homme libre, ni serf, ni noble, qui possède une part de terre donnée par un seigneur, sur laquelle pèsent des droits et devoirs, notamment celui d'accompagner son seigneur en guerre. Il s'agit d'une relation verticale qui lie seigneur et parsonnier, homme qui possède une portion de terre pour laquelle il doit un service à son seigneur. Dans le cas de La Garde (Guérin) la portion correspond aux revenus liés à la police de la route, par la suite elle s'étend à la seigneurie (au *dominium*), car on passe du statut de « portonnaire » à celui de « parier ». On peut donc émettre l'hypothèse qu'à l'origine le seigneur d'Anduze a passé contrat avec un membre de chacune des quatre familles pour garder, surveiller, entretenir et accompagner, moyennant cette portion de péage et de cartalage. Ce terme de « parsonnier » utilisé tout le long du XIII^e siècle est remplacé ensuite par *pariarius*.

Pariarius vient du latin, *par* (*paris*), qui signifie égal, pareil, semblable. Ici donc, ce terme implique une égalité dans les droits et devoirs entre hommes semblables, des « pairs ». Ce terme n'apparaît qu'en 1299. Le terme *pararia* est plus ambigu : dans les textes, il désigne plus souvent une part - et donc remplace *portione* - plutôt que le lieu ou les droits sur lesquels s'exercent ces parts. Quand nous traduisons *pariara* par « parérie », on perd le double sens de « portion » et de « pairie ».

Si la « parérie » est l'ensemble des pariers, ce

mot établit alors une relation horizontale entre les hommes qui s'ajoute à la relation verticale du vassal au suzerain ; le groupe lui-même se constitue en ensemble dans sa relation au seigneur supérieur, comme en témoigne en 1260 l'élection de deux consuls des pariers chargés d'administrer le *castrum* (la caserne) et son mandement et d'exercer la haute justice sur tous les délits commis dans le *castrum*. Chaque parier se réserve la haute justice sur ses justiciables dans ses propres terres (qui se trouvent, pour la plus grande partie d'entre elles, ailleurs que dans le mandement). Pour traduire en langage moderne, il s'agirait de *milites* (soldats égaux en droits et devoirs) réunis en syndicat d'intérêt (la parerie), qui élisent leurs représentants pour un an pour discuter avec l'autorité supérieure et faire la police de la caserne (ce qui évite à l'autorité supérieure de s'en mêler)... car ce sont des hommes armés.

Miles, *milites* désignant un homme en armes. Traduit trop rapidement par « chevalier » dans les textes. Ce terme est employé dans les premiers statuts, il est remplacé par *dominus* (seigneur) à compter de 1260, puis on y ajoute le terme de *nobiles* (nobles). Cette évolution indique l'idée que les *milites* de la première époque n'étaient pas des obligatoirement des « chevaliers » ou des nobles, mais seulement des hommes ayant des armes et sachant s'en servir. Des « parsonniers » qui obéissaient à une demande seigneuriale. Dans le statut de 1243, le terme de *dominus* (seigneur) est réservé au seul évêque de Mende.

Dans la logique de la châtelainie (*castlania* en langue d'oc), le seigneur supérieur donne la garde d'une tour ou d'une fortification à un châtelain (*castlan*) qui doit à tout moment « rendre » le lieu qu'il garde à la demande de seigneur. Pour cette garde, il reçoit une portion des revenus afférents (justice, péage...). C'est bien une relation verticale, personnelle qu'établit le seigneur avec son *castlan* (châtelain). On peut émettre l'hypothèse que la famille d'Anduze, notamment Bermond, a réfléchi à une stratégie visant à surveiller et contrôler par des tours de garde les routes les plus importantes de son emprise territoriale.

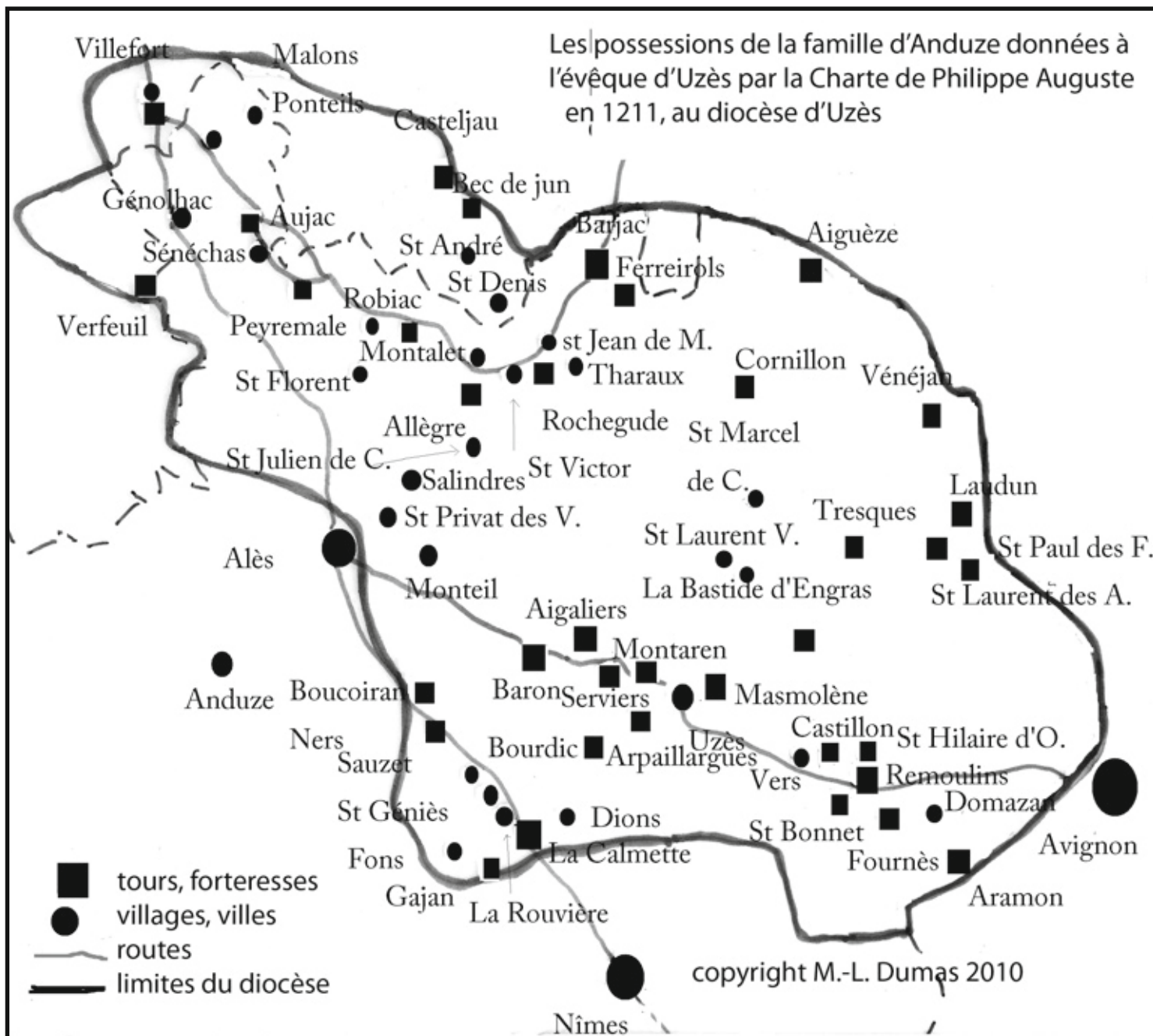
La carte ci-contre a été établie à partir de la reconnaissance du roi Philippe Auguste à l'évêque d'Uzès de sa suzeraineté sur les possessions de la famille d'Anduze en 1211. Les tours de garde appelée « tours Bermondes »³⁰ possèdent des

28 Voir le dictionnaire Du Cange, en ligne

29 Archives de l'évêché d'Uzès, Hors série de L.C.C. n° 46. 1303 : « monstre d'armes » des hommes de Val Villardès, Fonds Montclar ; 1337 : « monstre d'armes » à Gourdouze des hommes appartenant à 10 villages faite devant le bayle de Montclar et de Montjoie, Arch. départ. Lozère, G 2077 : les criées de Gourdouze.

30 Plusieurs articles de L.C.C portent sur ce sujet : n° 146 : « Le point sur les tours bermondes », par Pierre A. Clément ; n° 149 : « La tour bermonde du château de la Rouvière » par Jean Gabriel Pieters ; n° 151 : « La tour bermonde de Belvezet » par Virginie Monnier. Voir aussi

caractéristiques communes : implantées sur une éminence, ancrées directement sur la roche, des murs très épais, trois à quatre niveaux, une entrée par le premier niveau, une ouverture romane avec un arc plein cintre, tympan en demi lune, linteau monolithe et montants en harpe³¹. Le château Bermond à La Garde (Guérin) et sa tour ont été détruits par un incendie au XVIII^e siècle. La tour actuelle est celle élevée par l'évêque (photo de couverture).



À partir de quelle époque le châtelain transmet-il sa portion à son héritier ? On peut dater cela du début du XIII^e siècle. Car dans les statuts, si la fille hérite des parts de son père, elle ne peut assumer la garde, ni porter les armes. Elle en délègue la tâche à son époux, d'où les changements de patronymes. Très vite, l'héritier sera toujours un chevalier, qu'il soit l'aîné ou le cadet, mais un seul pour une part, auquel cas, la fille est privée automatiquement de son héritage qui passe entre les mains d'oncles (paternels) ou qui est remis dans le pot commun de la paréie (la part ne peut être vendue à un étranger).

l'étude sur la tour bermonde de Génolhac in *Génolhac sur la Regordane*, Marie-Lucy Dumas, tome I p. 59 à 62.
 31 P.A. Clément, L.C.C. n° 146.

Au XIII^e siècle, on voit donc aboutir le processus de trois évolutions entamées depuis la fin des carolingiens :

- la première est la transformation d'un contrat personnel révocable (châtellenie et portions de rémunération de service) en hommage transmissible dans une même famille (vassaux et coseigneurie). Les hommes d'armes se sont mués en vassaux permanents. Le droit de prélation (droit du seigneur de reprendre le bien prêté en contrat) est appliqué par l'évêque de Mende sur des parts : en 1319, la demi-part d'un Hérail de Brizis saisie pour cause de dettes est accaparée (prélation) par l'évêque, malgré Aldebert Blau, qui se porte aux enchères pour la communauté des pariers.

- La deuxième est la stratification hiérarchique qui introduit des différences significatives entre seigneur (*dominus*), chevalier (*miles*), damoiseau (*domicellus*), entre chevalier et homme en armes. En 1368, les 22 parts (*parairie*) sont partagées entre huit seigneurs (*dominus*), dont l'évêque de Mende, et les 14 autres à des hommes non titrés « *dominus* », sauf un qui est dit *magister* (maître ce qui suppose un notaire ou un docteur en droit). Les parsonniers deviennent des pairs et des hommes nobles, mais tous ne sont pas seigneurs (ayant la

haute justice sur leurs propres terres) ; ils peuvent être toutefois « seigneurs » des parties communes à la coseigneurie de La Garde.

- La troisième est la constitution en communauté (*dominium*) seigneuriale d'hommes en armes avec droit de basse, moyenne et haute justice et des biens rattachés. Chose étonnante, le terme de coseigneurie (conseigneurs) n'est jamais employé dans les statuts des pariers. On parle de « communauté » des seigneurs pariers et de « parérie ». En 1290, ceux-ci possèdent la 3^{ème} partie du mas d'Albespeyres³², une portion de moulin, divers droits sur le mas de Thort, de Font Chabrières et d'autres³³, ce qu'elle a à la ville de La Garde, sur l'Estrade (la Regordane) au Rachas et dans ses dépendances, plus une maison commune au *castrum* de La Garde. En 1381, 42 emphytéotes appartiennent à la communauté des pariers. Le *castrum* de La Garde s'est peuplé d'habitants. Le censier de 1298 révèle 24 noms en sus des pariers qui y ont construit une demeure permanente.

32 Un hameau entre La Garde et Le Raschas.

33 Mas sur La Regordane

Addendum : la mise entre parenthèse de « Guérin » dans le nom de ce *castrum* est due au fait que ce n'est que plus tard que ce *castrum* a été ainsi appelé, faisant référence à la famille des Guérin du Tournel.

Bibliographie

Outre Charles Porée déjà mentionné :

ANDRÉ (M.) « La Garde Guérin et ses consuls », *Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère*, tome XXI année 1870, p. 55 à 97.

Pro émolumentis de Garda, 1368, Arch. Dép. Lozère, registre Feudorum divisio ; 1207 : Hommage de Guidon de La Garde à l'évêque, titres de la Garde n° 29. 1304 : choix du procureur de La Garde par le consul Guillelmus Hérail, archives de La Garde pièce 32.

BENOIT, (notaire à Villefort), « Documents relatifs à La Garde Guérin », in *Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère*, tome XXI année 1870. Dont : 1445 : réparation des fossés du *castrum* par Valerarius ; 1411 : vente par Guigon de la Garde de un demi-part de parérie.

HÉRAIL de BRIZIS (Guy), « Haute justice à la Garde Guérin au XIII^e siècle » (accord entre Randon de Châteauneuf et Hérail, Arnaud et Hugon de La Garde à raison de la haute justice sur l'Estrade) *Le Lien des chercheurs cévenols* : n° 114. 1257.

LASALLE (Victor), « Le décor sculpté de l'église Saint-Michel de la Garde-Guérin à Prévencières » (Lozère). *Centre d'études et de recherches littéraires et scientifiques de Mende*, Tome 22, 2004.

Ouvrages où le *castrum* est mentionné :

DARNAS (Isabelle), « Le château du Gévaudan médiéval sur le grès », *Le Bois dans le château de pierre au Moyen Âge*, colloque des 23-25 octobre 1997, Lons-le-Saulnier, Presses universitaires franc-comtoises.

LAGRAVE (Roger), *Châteaux forts en Gévaudan*, éd. Gévaudan-Cévennes, Cahiers de Lozère n° 9, 1994.

« Contribution à l'histoire de la coseigneurie dans le midi XI^e-XII^e-XIII^e siècles », *Regards croisés sur l'œuvre de Georges Duby*, Presses universitaires de Lyon, 2000.

MARTIN (Aurell), « La chevalerie urbaine en occitanie », *Les élites urbaines du Moyen Âge*, XXVII^e congrès de la société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur, Rome 1996 (axé sur le consulat des nobles pariers).

DÉBAX (Hélène), *La féodalité languedocienne, XI-XII^e siècles, serments, hommages et fiefs dans le Languedoc des Trencavel*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2003

Tableau des mentions dans les statuts et autres documents de La Garde

	Les hommes	La possession de parts ou portions	La part ou portion
1238 Additions aux statuts de l'évêque Étienne par Raymond Atger, official	Milites et parciarii dicti castrri (hommes armés et parsonniers du dit château)	Pas de terme	Portionem in retroguiggio et strata et cartallo (portion dans le reireguiatge et cartallage) integram portionem (portion entière)
1243 Statuts d'Armand de Peyre et d'Armand de Rouffiac, délégués de l'évêque Étienne.	Milites et domicellos parciarios castrri (hommes d'armes ou chevaliers et damoiseaux parsonniers du château) Maritis mulieris parciarie dicti castrri (les maris des femmes parsonnières du dit château)	Dicti castrri de Garda (le dit château de La Garde)	Partem pedagii (part de péage) Partem portionis sue (sa part de portion) Portionem pararie sue (sa portion de la parérie)
1260 Statuts de l'évêque Odilon de Mercoeur	Dominos et parciarios castrri (les seigneurs et parsonniers du château) Quatuor parciarios miles (quatre parsonniers hommes d'armes ou chevaliers)	idem	Dictam partem suam Sa dite part
1299 Statuts de Raymond Barrot, vicaire général de Guillaume Durand (évêque)	Nobiles viri (les nobles hommes) Dominorum et pariarorium dicti castrri (les seigneurs et pariers du dit château)	Communitatis dominorum et pariarorum (la communauté des seigneurs et pariers)	Portionem in strata et cartallo et retroguydagio et aliis communibus (la portion sur la route, cartallage et retroguidage et autre biens communs)
Av. 1310 Mémoire sur l'organisation de la communauté des pariers	Isti nobiles vocantur pariarrii (ces nobles que l'on appelle pariers)	Habent pariarrias quas vocant integras et alii pariarrias dimidias (ils ont des paréries ou des parts qu'on dit entières et d'autre parts à moitié) Pariariis tenebant pariarrias suas a domino de Randone (les pariers tenaient leurs parts du seigneur de Randon)	
1310 Nouveaux statuts de Raymond Barrot. Plus additions et modifications	Pariarius dicti castrri (les pariers dudit château)	dicta pariarria intregra vel dimidia (la dite parérie ou part entière ou de moitié)	
1368 Répartition des revenus de la communauté	Dominus (seigneur)	XXVII parayrie (22 paréries ou parts)	Parayrias mortuas, parayrias vivas (parts mortes et parts vives) Una parararia communis (une part commune)

Un étrange procès-verbal établi le 5 décembre 1758, dans la Cévenne ardéchoise

par Freddy Couderc

Par une soirée d'hiver, des documents inédits sont sortis comme par enchantement d'une petite caisse en bois de châtaignier. Toute poussiéreuse, elle avait été oubliée. Parmi les vieux papiers qu'elle contenait, se trouvait un procès-verbal établi à Montselgues, dans la Cévenne ardéchoise, le 5 décembre 1758. Il disait ceci :

« *Devant nous Jean Louis Malcles procureur juridiction de Monsieur le Marquis de Chambonnas pour la justice du lieu de Montselgues se sont présenté Monsieur Jean Robin Curé du lieu et Joseph Malcles aussy du lieu quy nous ont dit quon avait trouvé un cadavre dans le terroir de la ditte juridiction, sur quoy nous nous sommes transporté en la place. En présence de quy desseus, à leandroit ou était le cadavre au quel nous n'avons découvert ny blessure ny meurtrissure, mais avons jugé que la personne était morte ou de maladie naturelle ou du mauvais tempts pour s'être égarée. En foy de quoi ayant fait notre pressant verbal, l'avons signé avec les témoins ci-dessus Ce cinq décembre mille sept cent cinquante huit. Signé J. Malcles, Robin Curé et Malcles Procureur* ».

Grâce au livre de Mazon *Voyage autour de Valgorges* qui mentionne le témoignage écrit du curé Robin, nous savons comment se présentait la paroisse de Montselgues en 1758 : c'est un « *pays extrêmement pénible, il y a environ 60 feux. Presque tous pauvres, tout est paysan et tout est assez misérable, on y recueille des seigles et des châtaignes...* ». L'église dédiée à saint Martin relève de l'autorité de la puissante abbaye des Bénédictins de Saint-Chaffre du Monastier. Le cartulaire réécrit par le chanoine Chevallier en 1888 précise que le prieuré de Montselgues « *reversait à l'abbaye en 1136* » la modique somme « *de trente sols et deux peaux de moutons* ».

Les curés Robin et Ranc, qui vivent alors au prieuré, sont des gens à forte personnalité. Il faut savoir que, plus tard, pour une histoire de dîme pas assez payée, ils n'hésiteront pas à faire un procès

à l'homme le plus puissant de la paroisse, le procureur Malcles de Praclaux.

Concernant ce procès-verbal qui donne bien peu d'informations, des questions se posent : qui était cet inconnu, que faisait-il en plein hiver tout seul sur le chemin de Montselgues ?

Ce n'était vraisemblablement pas un pèlerin. Ceux-ci, habitués des auberges et conscients des difficultés de tous ordres rencontrées sur ces chemins « antiques », évitaient de prendre la route l'hiver. Quant aux muletiers qui empruntaient cette voie empierrée (*caladée*), appelée parfois « chemin du vin », ils voyageaient toujours en groupe. Vraisemblablement, ni les uns ni les autres n'auraient abandonné un corps sur le chemin. Était-ce un brigand, un contrebandier du sel de Loubaresse ou l'un des faux monnayeurs de Saint-Melany ? Ils se déplaçaient très rarement seuls, connaissaient bien le pays et ne « circulaient » en général qu'en période de foire ou de pèlerinages. S'il était l'un des leurs, ils ont pu le dévaliser après sa mort et laisser le corps sur le bord de la route.

Le procès-verbal parle de « mauvais temps ». Pour les habitants de Montselgues qui connaissaient bien leur hiver, c'était la période de l'année où ils restaient enfermés, calfeutrés et souvent bloqués pendant plusieurs jours. La « burle », ce phénomène redouté de tous les voyageurs, transformait le paysage et modifiait l'apparence des chemins. C'est un vent violent venu du nord qui souffle en rafales. Il s'accompagne souvent de neige glaciale qu'il soulève, créant ainsi une atmosphère lugubre. Quant au brouillard, il enlève toute visibilité.

Nous savons que les cloches des églises jouaient un rôle très important : elles rythmaient la vie de chaque jour et, en cas de brouillard, de bourrasque de neige ou de vent, certaines paroisses les faisaient sonner la nuit. Pour cette raison, on les appelait « les cloches de la tourmente ». Ce repère sonore permettait à la personne ou au groupe de

se situer et de s'orienter. Une croyance ancienne affirme que les cloches étaient une protection contre la foudre et les tempêtes. Le curé qui faisait sonner les cloches tentait de détourner les intempéries de ses paroissiens, même si elles étaient considérées comme des châtiments de Dieu. Ce voyageur s'est-il égaré, se méprenant sur la paroisse d'où venait le son des cloches ? Cet homme a-t-il été surpris par la tempête ?

Où allait-il ? Il fallait qu'il fût bien motivé pour s'engager sur cette voie antique. Voulait-il se réfugier à la très petite auberge-cabaret tenue à Montselgues par le cordonnier André Couderc (contrairement à celle de Joseph Arifon à la Croix de Fer, elle avait bonne réputation) ? Cette hypothèse semble peu réaliste. Qu'aurait-il pu y faire ?

Le village de Montselgues, relativement enclavé, n'avait que deux accès : un sentier sur la paroisse de Thines, particulièrement escarpé et difficile, et un chemin malaisé, non carrossable, à flanc de montagne qui rejoignait l'ancienne voie de communication en direction du Puy. Elle est encore appelée « voie Romaine », à tort, car personne n'a jamais trouvé de vestige sur son parcours, ni monnaie, ni borne milliaire. De plus, cette portion n'était pas assez large pour permettre le passage des chars de l'époque. Conduisant à Peyre, c'était une voie importante pour les marchands, les pèlerins, les muletiers et les voituriers. Les troupeaux de chèvres et de brebis l'empruntaient aussi. Le gros problème de cette route, c'était le ravinement provoqué par les eaux pluviales. André Vivien, directeur des travaux publics du Vivarais, fit réparer ce chemin partiellement détruit jusqu'à Petit-Paris, du 20 août au 26 septembre 1752 : « ... On donnera à ce chemin deux toises de largeur [une toise = 1 m 95] en observant une pente de sept huit pouces, [un pouce est égal à 27 mm] pour bien faire écouler les eaux ... tous les pavés seront faits de bonnes pierres, plantées de champ... » (Arch. dép. Ardèche). Tout au long de cette voie, on trouve de très impressionnantes pierres dressées. D'après une légende, ce sont des pseudo-menhirs à la gloire de Mercure, le dieu des voyageurs, des marchands et des voleurs. Les gens du pays considèrent qu'il s'agit plutôt de bornes indiquant le chemin de crête.

Cet homme dont le cadavre fut découvert sur le chemin pouvait venir de l'auberge de Peyre qui, à cette époque, dépendait du marquis de Chambonas ou de l'auberge de la Croix de fer. Mais si cela avait été le cas, on aurait sans doute eu plus d'informations le concernant.

Le libellé de ce procès-verbal pose une autre

question. Contrairement à la plupart des autres, il ne donne aucune précision. Comment se fait-il qu'on ne parle pas de bâton ou de canne dont aurait été muni le voyageur ? Nous savons, qu'en général, à cette époque, tous ceux qui prenaient la route à pied avaient une canne terminée par un bout en fer. Elle servait à la fois d'appui pour la marche ou bien d'arme contre les loups et les brigands éventuels. Il n'est pas dit non plus s'il portait une « besace » ou un sac contenant des papiers, de l'argent ou simplement quelques provisions. C'est surprenant. On ne peut guère imaginer cet homme, en plein hiver, sur ce plateau enneigé, « les mains dans les poches » ! Aurait-il été dévalisé ?

Que reste-t-il comme hypothèse ? Le domaine de l'imaginaire, de la superstition et de la légende. Nous sommes au milieu du XVIII^e siècle, les sorcières, ces personnages redoutés, sont bien présentes dans toutes les régions de France et particulièrement dans la Cévenne ardéchoise. On est loin des vagues de persécutions des XI^e et XII^e siècles telles qu'elles sont décrites dans le livre *Les sorcières du Vivarais*, de J.- B. Delmas en 1865. Ces créatures qui sont supposées avoir signé un pacte avec le diable sont évidemment des boucs émissaires. On les rend responsables de tous les malheurs et calamités s'abattant sur les paroisses et les cultures. On raconte qu'elles savent provoquer les tempêtes et qu'ensuite elles font des fêtes nocturnes en dansant sur la neige. Elles ont pris une telle importance à l'époque du siècle des Lumières, que l'Église mettait régulièrement en garde les paroissiens et les menaçait ouvertement d'excommunication. Dans son livre *La manière de bien instruire les pauvres et en particulier les gens de la campagne*, publié en 1716, l'abbé Lambert écrit : « la superstition est un péché très commun surtout à la campagne. Ce péché est très énorme ... » Dans la paroisse de Montselgues, on raconte encore une très belle légende :

« Sur le chemin antique des crêtes, du côté de la Bombine, quand la nuit commençait à tomber en hiver, les sorcières se rassemblaient sur le plateau. Si, au loin, elles apercevaient des voyageurs qui risquaient de s'arrêter au relais du Petit-Paris, elles se mettaient à siffler très fort pour faire venir le brouillard, la burle et la neige. En pleine bourrasque, elles faisaient alors chanter les pierres éloignées du chemin. Cette musique mélodieuse et envoûtante avait le don de détourner de la piste les voyageurs pris dans la tempête. C'est ainsi que les sorcières les dirigeaient vers un lieu perdu et les détroussaient quand ils n'en pouvaient plus, épuisés par le froid et la neige. »

Notre voyageur inconnu aurait-il été victime de sorcières malfaisantes ? Il aurait été moins chanceux que ce pauvre homme quasi mort de froid (le Christ en réalité) à qui saint Martin donna la moitié de son manteau une nuit d'hiver en l'an 354. N'oublions pas que l'église de Montselgues est consacrée à Saint Martin !

Laissons là l'histoire et les légendes. J'imagine que cette tragique affaire a dû alimenter les discussions dans les chaumières et les auberges environnantes. Pourtant nous ne saurons jamais qui était cet homme. D'où venait-il ? Où allait-il, si mal équipé contre le froid et les dangers possibles ? Personne apparemment ne s'est soucié de lui, nul ne l'a réclamé. Quelqu'un l'a-t-il attendu en vain ? S'il avait des compagnons de route au départ, ils ne se sont jamais manifestés. Le mystère restera entier.

Compléments de la rédaction

La région comprise entre la plaine des Vans, le plateau du Tanargue et les vallées du Chassezac, de la Borne, de la Drobie, aux limites entre Lozère et Ardèche, connaît au milieu du XVIII^e siècle, une recrudescence des « bandits de grand chemin » et des « émotions » populaires contre les agents fiscaux et les procureurs qui collectent les droits féodaux. Cet état s'aggrave sous la Révolution avec la création d'une « chouannerie » ardéchoise qui perdure jusqu'à la restauration de la monarchie.

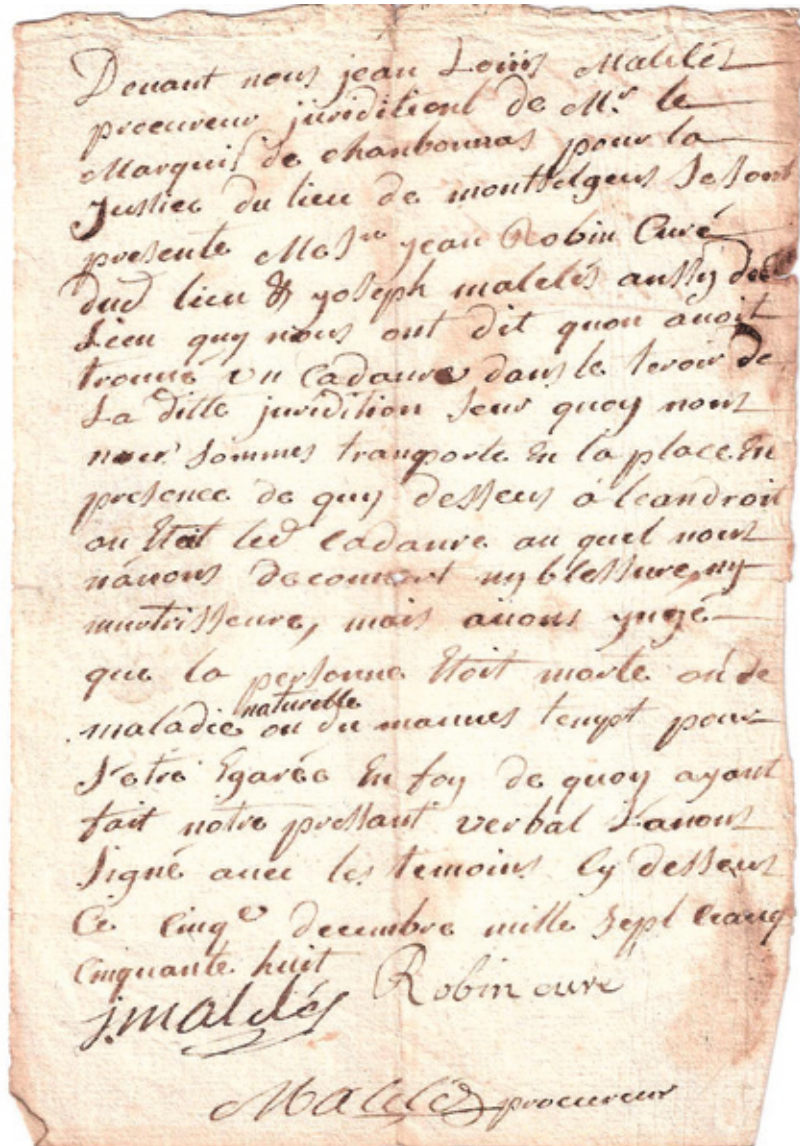
Quelques références :

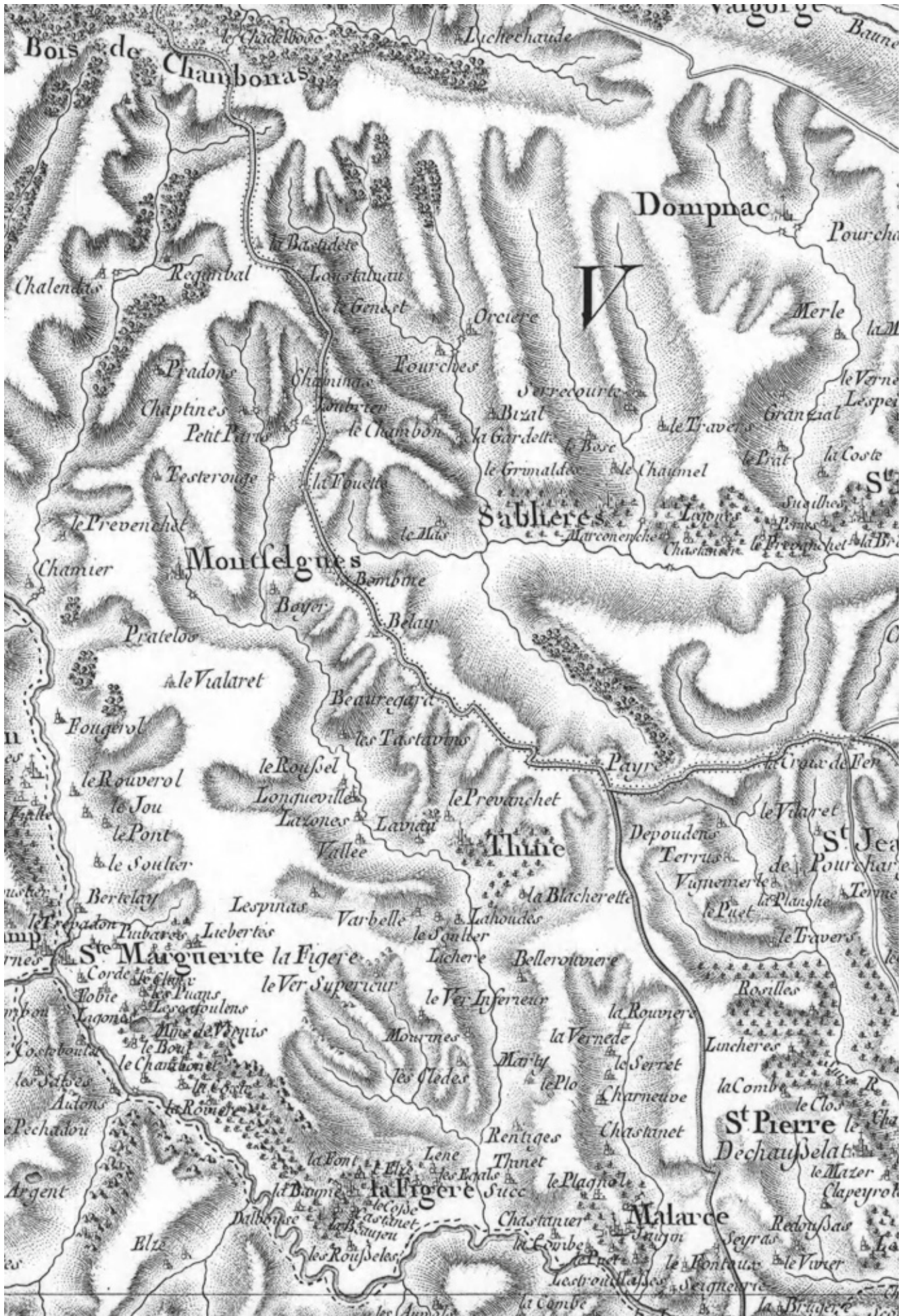
SCHNETZLER (Jacques), « La vallée de la Borne à la veille de la Révolution française, la misère paysanne et l'abbé de Siran », *La Viste*, n° 24, décembre 2008, p. 47-51.

SCHNETZLER (Jacques), « La révolte des masques armés », *Mémoires d'Ardèche*, n° 62, 1999, p. 27-38 numéro consacré à « Quand grondait la révolte... », avec d'autres articles sur La révolte du Roure, notamment (même région)

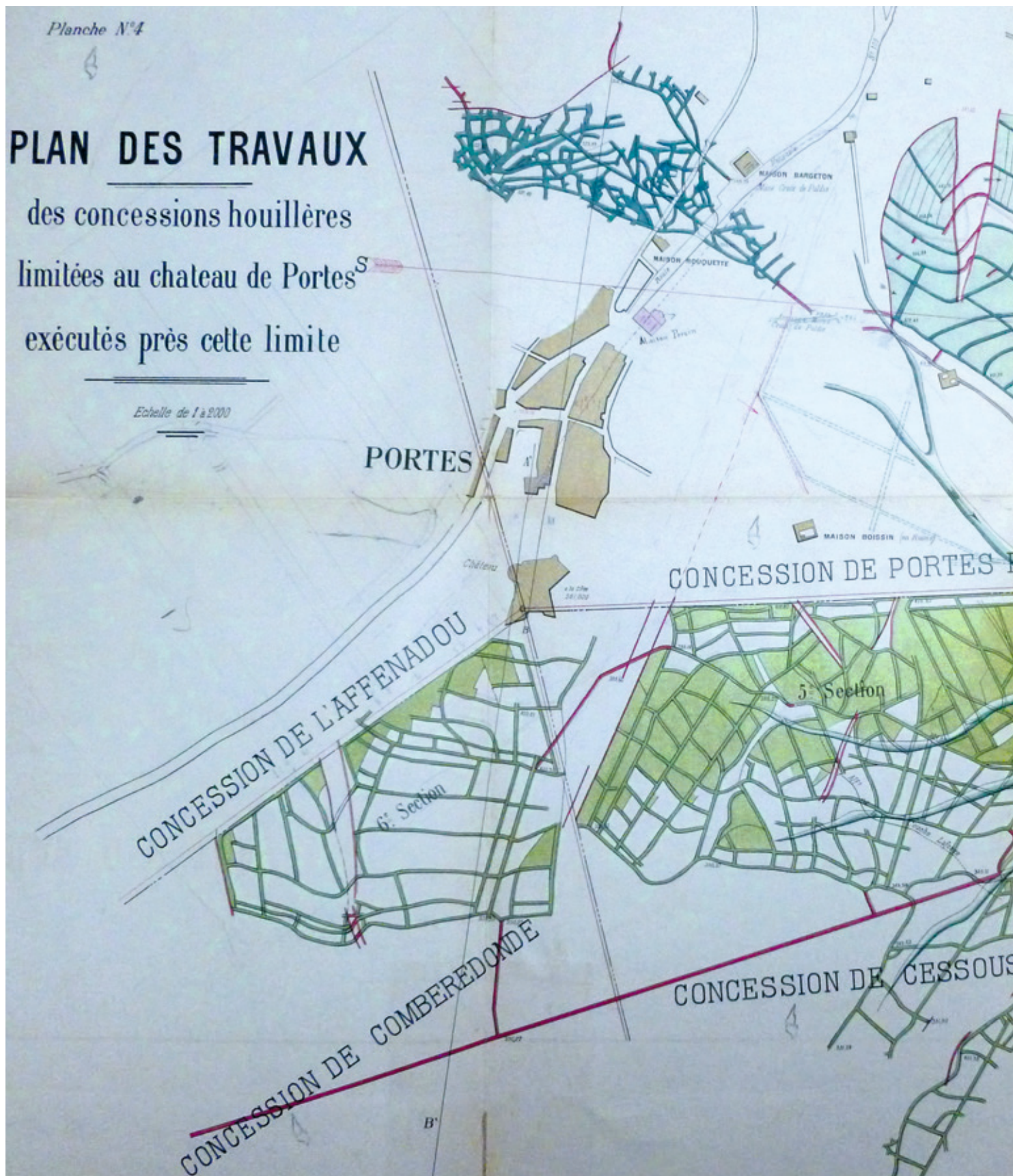
SOTTOCASA (Valérie), *Mémoires affrontées, Les catholiques et protestants face à la Révolution dans les montagnes du Languedoc*, Presses universitaires de Rennes, 2004 (notamment le chapitre 6 : Montagnes rouges et montagnes blanches, l'enracinement des attitudes collectives, 1793-1799).

Et voir le dossier des archives de l'Hérault, C6862, sur les délits et émotions du nord du diocèse d'Uzès de 1756 à 1768.





Articles et Hors Série publiés dans *Le Lien des Chercheurs Cévenols*



sur le château de Portes



N° 2, p. 9 : Relations entre Marie Felice de Budos et les habitants de Génolhac, Jean Pellet

N° 43, p. 8 : Chicane à propos d'une cloche, M. Dautun

N° 86, p. 13 : Les criées de Portes, Jean Dautun

N° 92, p. 71 : Problèmes rencontrés par le maire de Portes pendant la Révolution, Jean Dautun

N° 100, article de Jean Pellet et Yves Chassin du Guerny sur « Châteaux et fiefs du Comté d'Alès au début du XV^e siècle », une large part sur la seigneurie de Portes

N° 118 : « Le château de Portes au XIX^e siècle, métamorphoses d'une forteresse à l'ère industrielle », Claire Guiorgadzé, p. 3-10

N° 119 : « Le compoix de Portes, le parcellaire du village de Portes en 1640, reconstitué à partir d'un compoix et du plan cadastral dit napoléonien », Claire Guiorgadzé, p. 3-8

Hors Série n°3 : *Le Chartrier de Portes*, par Jean-Bernard Elzière (un document exceptionnel qui est l'inventaire des papiers du château, papiers brûlés à la Révolution).

Source : « *Rapport des experts en la cause de la commune de Portes contre la Compagnie de Cessous et Comberonde et la Compagnie de Portes et Sénéchas* », Alais, imprimerie commerciale et administrative Jean Martin, 1884. (transmis par Élie Corrado).

Eugène Ducamp et Louis Laget, préfets de Gambetta

par Olivier Poujol

Les *préfets de Gambetta*, appellation devenue classique, sont les préfets du gouvernement de la Défense nationale (septembre 1870-janvier 1871) dont Léon Gambetta fut ministre de l'Intérieur.

L'historien britannique, Vincent Wright, a consacré des années de recherche interrompues par sa mort en 1999 à l'étude de ces préfets nommés dans l'urgence par Gambetta, après le 4 septembre 1870, dans une double situation de guerre et d'installation de la République, et qui ont pour la plupart quitté leur fonction après la démission du ministre en février 1871, puis l'arrivée au pouvoir de Thiers. Ses recherches ont été publiées en 2007 par les Presses de l'Université Paris-Sorbonne : *Les préfets de Gambetta* est l'ouvrage majeur, malheureusement posthume, de ce grand historien de l'État, un des meilleurs spécialistes de l'histoire de l'administration en France. Wright avait rédigé un ensemble monumental de notices individuelles sur les 136 préfets qui ont formé ce corps préfectoral atypique et éphémère, ayant sa dénomination particulière pour une courte période charnière, comme il existe aussi des *préfets de la Libération*. Ces préfets d'un moment exaltant et douloureux de l'histoire du XIX^e siècle étaient d'authentiques républicains, au service de la République très souvent dès 1848, ayant combattu au prix fort le Second Empire, de formation intellectuelle (beaucoup sont avocats ou journalistes), des non professionnels de l'État, souvent originaires du département qu'ils administrèrent, et qui plus tard peuplèrent l'Assemblée Nationale et le Sénat ou la haute fonction publique. Nous avons résumé les notices de Vincent Wright sur deux Cévenols, Ducamp et Laget, l'un ayant administré un département des bords de Loire, l'autre son département d'origine. En lisant à la suite ces deux notices, on ne manquera pas d'observer qu'elles sont, sur de très nombreux points, le calque l'une de l'autre, par la proximité des origines et du parcours de ces deux républicains. Le volubile Ducamp et le sage Laget ne paraissent se distinguer que par le tempérament ! Pour aller plus loin sur le sens et sur l'importance régionale de l'engagement républicain de Ducamp et de Laget, il faut lire tous les écrits de Raymond Huard sur le mouvement républicain en Bas-Languedoc. On trouve encore en librairie son livre sur La

conquête républicaine dans le Gard. Les moments, les idées, les hommes 1830-1880, Editions Inclinaison, Uzès, 2008¹.

Eugène DUCAMP (1819-1877).

Fils de Pierre Ducamp (1799-1830), propriétaire foncier à Cassagnoles (Gard), et de Clorinde-Eugénie-Marguerite Mazel (1799-1861). Celle-ci, devenue veuve, mère de trois garçons dont Eugène est l'aîné, se remaria en 1833 avec Jean-Louis Frédéric Fornier de Mairard (1805-1848), avocat à Nîmes (d'où une fille). La famille paternelle est originaire de Saint-Martin-de-Boubaux (les Ducamp de Pomeirols). La famille maternelle a une propriété à Cruviers-Lascours, où il est né. Ses parents appartiennent à des familles protestantes aisées. Son père est « un ancien du consistoire et receveur des collectes faites le dimanche au prêche ». On trouve plusieurs pasteurs parmi les membres de sa famille maternelle. Il épouse en 1860 Frédérique-Emma Petitpierre (1828-1919) elle aussi née dans une famille protestante, originaire de Suisse.

Licencié en droit en 1841, Eugène Ducamp est avocat à Alès de 1842 à 1852. Il est maire de Cassagnoles de 1848 à 1852. Le 5 décembre 1851, il est élu membre, avec Louis Laget, du comité de permanence du Gard qui organise la résistance contre le coup d'État du 2 décembre. Il est jugé très dangereux par la commission installée dans le Gard après le coup d'État : «*Étant maire de sa commune, a fait de la propagande socialiste, voulait soulever la garde nationale et a formé un camp insurrectionnel, chef de l'insurrection, influent, très dangereux... est notoirement considéré comme le principal chef du parti montagnard dans le canton de Lédignan... a abusé de l'influence que lui donnaient sur les populations de ce canton son titre d'avocat et ses fonctions de maire de la commune de Cassagnoles pour détruire dans leur esprit tout respect pour l'autorité et pour inoculer le poison des doctrines socialistes*».

¹ Dernière publication de Raymond Huard à signaler, pouvant intéresser plusieurs de nos lecteurs : *À l'arrière du front. Le Gard, un département mobilisé (1914-1919)*. Editions Inclinaison, Uzès, 2012, 176 pages, 15 Euros.

Pour échapper à une arrestation, il se réfugie en Suisse, où il séjourne de 1852 à 1854. Il est condamné par contumace à «L'Algérie plus». En décembre 1854, il rentre en France. En 1855, il est agent général de la compagnie d'assurance *Le Phénix* à Nîmes. Après l'attentat d'Orsini, en avril 1858, il est arrêté et déporté en Algérie. La loi d'amnistie de 1859 lui permet de rentrer en France. Il gère ses terres, reprend son activité dans les assurances et son action en faveur de la République. En août 1865, il est élu conseiller général du Gard (Vézénobres). Il échoue lors des élections au Corps Législatif en 1869. En 1870, il fait campagne pour le «non» lors du plébiscite de Napoléon III.

Après la chute de l'Empire et la proclamation de la République en septembre 1870, il est nommé sous-préfet d'Alès, mais démissionne peu après ; il occupa ces fonctions à la sous-préfecture du 4 au 25 septembre). Le 27 décembre 1870, il est nommé préfet de la Drôme, mais le décret de nomination est annulé le lendemain. Il devient préfet de la Nièvre le 10 janvier 1871, poste qu'il occupe jusqu'au 26 février 1871.

Il est candidat à l'Assemblée constituante sur la liste républicaine du Gard mais il n'est pas élu. Il est toutefois renouvelé la même année au conseil général du Gard. Il reprend son poste comme directeur d'une compagnie d'assurances. En février 1876, il est élu député d'Alès et il siège à gauche avec l'Union républicaine. En octobre 1877, il est réélu député d'Alès et meurt au tout début de la législature. Après une célébration au temple protestant de Versailles, il est enterré à Lascours dans le caveau construit dans son château. Il est cité par plusieurs sources comme membre des loges *l'Écho du Grand Orient* à Nîmes et *L'Étoile des Cévennes* à Alès. À ses obsèques, les loges maçonniques de Nîmes, d'Alès et de Saint-Géniès sont largement représentées et envoient leurs délégués. Ses amis politiques furent, selon Wright, Louis Laget et Jules Cazot². Ils

2 Le gouvernement de la Défense nationale nomma Jules Cazot, le 7 septembre 1870, secrétaire général du ministère de l'Intérieur. Il suivit en cette qualité la délégation du gouvernement à Tours et à Bordeaux et s'associa à la politique et aux actes de Gambetta. Il est franc-maçon, membre de la loge alésienne *L'Étoile des Cévennes*. Lire : « Jules Cazot à trois voix » par G. Liotard, G. Caillat, P.-A. Clément dans *L.C.C.* n° 148, janvier/mars 2007, avec des observations de notre Président honoraire à propos de l'affairisme et de l'enrichissement de Cazot dans les chemins de fer. Jules Cazot est né en 1821 à Alès où son père, confiseur, appartenait à la petite bourgeoisie catholique de la ville. Sur sa très longue carrière politique de 1848 à 1912, année de décès de ce sénateur inamovible, lire sa notice

sont de la même génération.

Vincent Wright ne parle pas des sympathies fouriéristes d'Eugène Ducamp. Dans les années 1840, on le retrouve dans les rangs de « l'École sociétaire » fondée par Charles Fourier. Il figure en 1847 sur les premières listes d'actionnaires de « l'Union agricole du Sig », une société de colonisation fondée par des fouriéristes à Saint-Denis-du-Sig (département d'Oran). À la fin de sa vie, il participe encore - certes discrètement - à quelques initiatives du mouvement fouriériste : en 1872, il promet sa contribution financière à un projet de « Société des Études sociales » qui a pour but de rassembler les fouriéristes et de relancer l'activité phalanstérienne. Bernard Desmars, maître de conférences à l'université de Metz, lui a consacré une notice dans le *Dictionnaire biographique du fouriérisme*, notice mise en ligne sur le site de l'Association d'études fouriéristes : charlesfourier.fr.

Le Midi, paru le 1^{er} janvier 1878, le décrit ainsi : « Ceux qui ne le connaissaient que par le dehors étaient séduits par sa physionomie ouverte et franche, par son caractère aimable et expansif... entraînés par sa parole enthousiaste et par les saillies soudaine de son esprit, rare mélange de bon sens, de gaieté et de mélancolie; ils aimaient en lui l'artiste, le lettré, le rêveur plein d'originalité et d'humour ».

Louis LAGET (1821-1882).

Louis Laget est né à Meyrueis le 21 septembre 1821. Son père, Jean-Louis Laget de Valdeson (1783-1854), d'une famille de propriétaires terriens, y est négociant avant d'être propriétaire foncier à Nîmes. Veuf, il a épousé en secondes noces Alix de Broche de Saint-André, issue d'une famille établie à Saint-André-de-Valborgne. Son grand-père paternel, Louis Antoine Laget-Valdeson, négociant et propriétaire à Meyrueis a été conseiller général de la Lozère de 1807 à 1814. Son grand-père maternel Mathieu de Broche de Saint-André (1760-1815) a été maire de Saint-André pendant la Révolution et



dans *Les immortels du Sénat : les cent seize inamovibles de la Troisième République*, sous la direction de Jean-Marie Mayeur et Alain Corbin, avec la collaboration de Raymond Huard, Publications de la Sorbonne, 1995.

président du conseil cantonal. Sa famille paternelle est divisée entre protestants et catholiques, tandis que sa famille maternelle est composée de protestants fervents. Lui-même est élevé comme protestant. Il épouse en premières noces, en 1857, Sophie-Marie Soulier, d'Anduze, décédée peu après et en secondes noces, en 1859, Anaïs-Françoise Ducros, de Nîmes, (d'où un fils, Antoine-Louis, qui par mariage se liera aux Penchinat, grande famille protestante et républicaine de Nîmes). La position de fortune de Laget qui jouit d'une aisance relative est moins importante que celle de Ducamp.

Licencié en droit en 1841, Louis Laget est avocat à Nîmes de 1842 à 1848. Le 2 mars 1848, il est sous-commissaire du Gouvernement provisoire (ou sous-préfet) à Uzès. Le 22 mars 1848, il est substitut du procureur de la République à Nîmes. Le 9 novembre 1848, révoqué, il retrouve le barreau de Nîmes et devient rédacteur au *Républicain du Gard*. En décembre 1851, il proteste contre le coup d'État et devient membre du comité de permanence chargé d'organiser la résistance dans le Gard. En janvier 1852, il est qualifié par la commission mixte du Gard comme « *très influent par son instruction et le rang qu'il occupait ... a perverti l'esprit des classes ouvrières et agricoles* ». Il est condamné à « l'Algérie-plus ». Il se réfugie en Espagne de 1852 à 1854, où il rédige une étude sur le code pénal espagnol (*Théorie du code pénal espagnol*, Paris, 1860). De retour à Nîmes, il reprend son activité d'avocat. En 1864, il est élu conseiller général pour le canton de Nîmes comme républicain, battant le maire de Nîmes, candidat du gouvernement. En 1870, il mène une campagne très active contre le plébiscite.

Louis Laget est nommé préfet du Gard, le 5 septembre 1870 et reste en fonction jusqu'au 9 mars 1871.

En juillet 1871, Laget est élu député du Gard mais l'élection est invalidée conformément à la loi concernant l'éligibilité des anciens fonctionnaires (il y a moins de six mois que Laget s'est désisté de ses fonctions de préfet du Gard). En octobre 1871, il retrouve le conseil général du Gard où il est élu jusqu'en 1880. Il préside cette assemblée en 1879-1880. En janvier 1872, il est élu député de Nîmes et siège à l'Union républicaine. En janvier 1876, il est sénateur du Gard, prend place à la gauche de la Chambre haute et meurt à Nîmes au cours de la législature.

Ses amis politiques sont Eugène Ducamp et Jules Cazot. On ne lui connaît aucun lien maçonnique. Protestant, il est enterré au cimetière protestant de Nîmes. Pour *Le Midi*, en date du 2 décembre 1882, il appartenait à cette race de robustes Céve-

nols, fortement trempés au moral... Il était toujours guidé par le bon sens, exempt d'emportement, toujours maître de lui, ne se décidant qu'après mûr examen. Pour *La République Française*, fondée par Gambetta, il est « *homme de sang-froid et de bon conseil, ferme et serein aux jours de péril, calme et maître de lui aux lendemains de victoire* (1^{er} décembre 1882) ».

Compléments bibliographiques

BARDY (Benjamin), « Les préfets de Lozère », *Bull. Centre d'études et de recherches littéraires et scientifiques de Mende*, n° 3, p. 15-24

Les obsèques de M. Eugène Ducamp, député du Gard, 29 décembre 1877, éditeur Clavel-Ballivet, 1878.

Documents pour servir à l'histoire de l'insurrection du département du Gard... Publié en 1883 Impr. de l'Union républicaine (en ligne sur archives.org)

Louis Laget a une fiche sur Wikipedia (à compléter)

Profession de foi de M. Eugène Ducamp, datée du 8 avril 1848, et commençant par ces mots : Citoyens, j'aspire à l'honneur... éditeur Veuve Veirun, 1848

Le Maitron, dictionnaire biographique mouvement social et mouvement ouvrier site : <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr>

Petite annonce :

L'ACGC, Association des Chercheurs et Généalogistes des Cévennes, tiendra son assemblée générale le samedi 31 août à Génolhac, salle polyvalente, de 9h30 à 17h. À cette occasion, l'Association fêtera ses 25 ans d'existence.

La matinée sera consacrée à la présentation des rapports (moral et financier), à la réélection du bureau, puis à un tour de table des participants et à la conférence de Marie Lucy DUMAS sur « Les dominicains à Génolhac ». Elle se terminera par un apéritif offert par la municipalité. L'après-midi sera consacré à la visite du village « En suivant la Régordane », et à la poursuite des travaux personnels dans la salle.

L'ensemble de la journée est ouvert au public.

Le document historique en langue d'oc

par Marie-Lucy Dumas

L'enventari de Verfuelli (Inventaire des meubles du château de Verfeuil) fin XV^e siècle

Le château de Verfeuil se situe à la limite des communes actuelles de Chamborigaud et du Collet-de-Dèze (Coudoulous, limite entre le Gard et la Lozère). Il appartient à la coseigneurie des Verfeuil qui prête hommage à l'évêque d'Uzès. En 1247, la démolition du château est ordonnée par le sénéchal de Beaucaire dans le cadre de la croisade contre les Cathares. En 1304, le château et son mandement font partir du fief de Guillaume de Nogaret, conseiller de Philippe le Bel. Ses descendants le possèdent jusqu'en 1373, où Raymond de Montaut, neveu du pape Urbain V, ajoute la seigneurie de Verfeuil au domaine de Grisac. Ces terres font partie de l'acte de franchise accordée par le roi Jean le Bon aux terres des Grimoard et sont dénombrés en 1373. À la fin du XIV^e siècle, plus personne ne réside dans ce château dont les biens sont administrés par un baïlle ou un procureur. Il y avait une chapelle castrale sous la dénomination de saint Pierre. Le château fut à nouveau démoli en 1586 par un capitaine des armées catholiques, le capitaine Méjannes (Jean Despeysse), comme pouvant devenir un repaire pour les troupes protestantes.

Cet inventaire fut trouvé par Édouard Bondu-rand, archiviste du département du Gard, dans les papiers de la famille Teissier du Rozier de Chamborigaud. Cet archiviste le publia et le traduisit mais se trompe dans la chronologie en pensant que le futur pape Urbain V ait pu aller se promener à Verfeuil, qui ne fut acquis par sa famille qu'en 1373. Il le date de la fin du XIV^e siècle, alors qu'un indice nous permet de resserrer la fourchette de la date entre 1473 et 1493, un siècle plus tard.

Des femmes héritières

En effet, parmi les témoins de la première journée d'inventaire il y a le représentant de *noble Alzacie de Cadris seignere de Ganges et de Peyrefiche*. Cette dame est l'épouse en premières noces d'Antoine seigneur de Grisac, Verfeuil et Bellegarde. Ils

ont eu comme enfants Antoine, Isabelle et Urbaine. Antoine mourut en tutelle et sa sœur Isabelle lui succéda. Leur mère, appelée Algaye de Cayre, dans le notariat de Ganges, mais nul doute qu'il s'agisse de la même femme épouse en secondes nocces Louis de Pierre, baron de Ganges, Hierle et Pierrefiche. Algaye marie sa fille Isabelle avec Jean de Pierre, le fils aîné de son deuxième époux. Le jeune couple a une fille Louise de Peyrefort. Urbaine, deuxième fille d'Alzacie-Algaye, épouse Guillaume de Beauvoir, seigneur du Roure, légataire par son père de la seigneurie de Grisac. En 1473, Urbaine renonce à ses droits en faveur de Louise de Peyrefort, sa nièce représentée par Algaye de Cayre. Et à la mort précoce de Louise, celle-ci a laissé ses droits à Algaye de Cayre et à Urbaine. À la mort de sa mère, Urbaine devient la dernière héritière des Grimoard et par de nombreux procès arrive à récupérer la part dotale de sa mère en 1493. Urbaine, dame du Roure, devient légitime héritière des châteaux de Grisac, Gras, Vilar, Monteils, Montbel, Bédouès et Bellegarde, auxquels il faut ajouter Verfeuil¹. C'est elle qui apporte le nom de Grimoard à la famille des Beauvoir du Roure. En 1499, elle fait confirmer les franchises de ses terres par Louis XII².

Le parler de l'inventaire

L'occitan est la langue maternelle de tous les habitants de la terre de Verfeuil. En revanche les notaires ont appris à écrire en latin. Cet inventaire se divise en deux parties : une première partie entièrement écrite en langue d'oc parce que cet inventaire est fait avec la « population de Grisac », c'est-à-dire les habitants du mandement de Verfeuil qui ont donné le nom aux choses et aux biens. On imagine toute une compagnie allant de pièce en pièce, et désignant les objets qui ont une valeur. On ne trouve pas dans cet inventaire des objets courants, de la vaisselle et de la cuisine qui sont tous de la « terralha » (terre), ni d'autres vêtements que ceux luxueux du prêtre desservant la chapelle.

De nombreux mots nous restent encore obscurs.

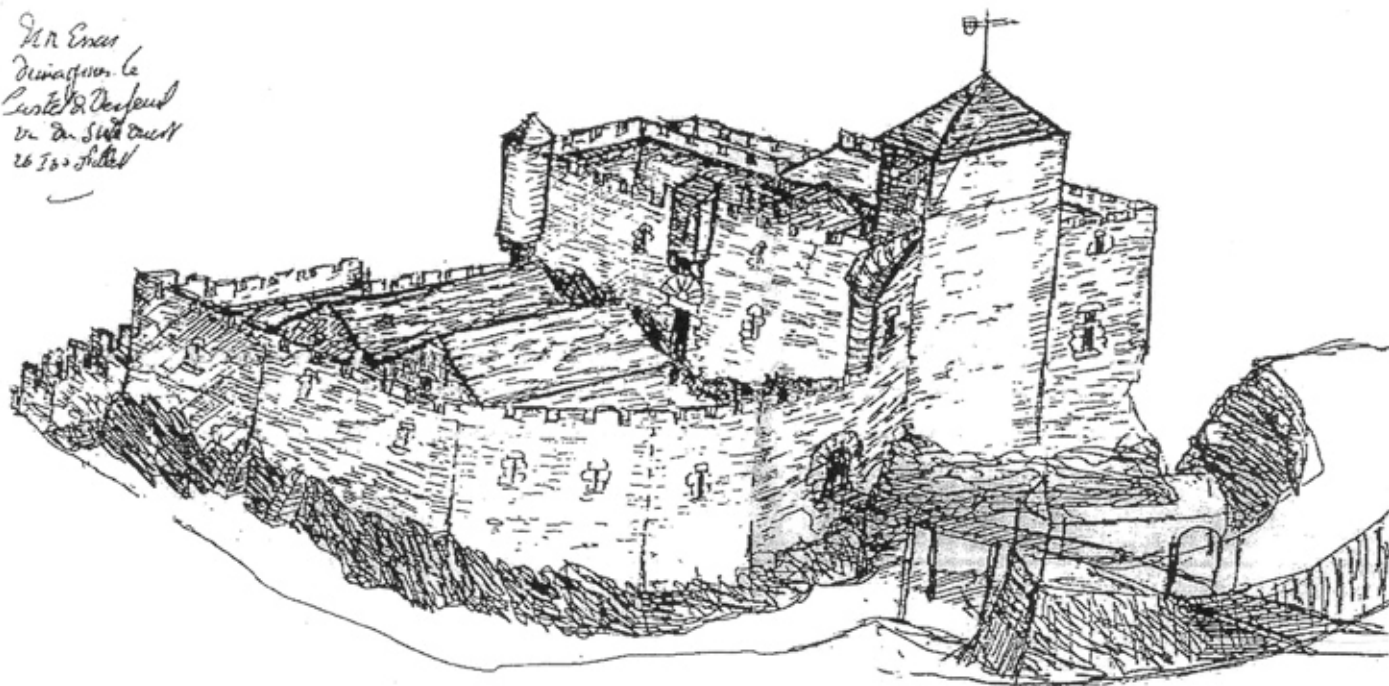
¹ Verfeuil est souvent inclus dans Grisac.

² Extrait de *Histoire et généalogie de la famille Grimoard et alliances*, p. 3, mis en ligne par Marc Gauer, sur le site calameo.com

L'inventaire a été continué plus tard et là, on peut imaginer que seul le notaire était présent, mais était-ce le même ? Toujours est-il que ce notaire traduit en « latin de cuisine », c'est-à-dire écrit sous une forme latine des mots d'occitan tels que : *unam tinam = una tina, unam botam* (un tonneau), *unam pisam* : une pise (une presse) ou bien garde sous la forme occitane des mots qu'il est incapable de traduire tels que : *fuste* (poutre), *charna* (charnier), *las crespinas...*

Un aperçu de l'intérieur d'un château, nous est ainsi révélé, meublé de caisses, de coffres, de chaises, de bancs et de tables à tréteaux. Trois curiosités : un portrait du pape Urbain V, deux armes de guerre et des livres en langue romane, c'est-à-dire en français...et probablement des romans de chevalerie.

*M. R. Enes
Dessain du
Château de Verfeuil
v. du 16^e siècle
26 7 2007 J.P.P.*



Un essai de reconstitution du château de Verfeuil par Jean Pellet, archives L.C.C.

Source : Bulletin archéologique du comité des travaux historiques, 1888, page 243 à 248.

Premieramen en la chambra bassa, XVIII lencols... lo sobretel e penden del chabes...toalhas X servietas e VI longieyrias e II dreysados.

Item, en la dicha chambra bassa, una granda colsse am som coysi

Item, plus VI colsses et III coyssis

Item, V flessadas

Item, III cubertos de color.

Item, plus I autre de drap blanc e I tapis

Item, en la chambra del arney, una outra gran cayssa am clau.

Item en la chambra bassa II petitas cayssas am clau e III grans cofres dels quals ni ha tres am clau.

Item, dos payrols dels quals la un te VII selhadas e es tranchat, l'autre te entorn V selhadas

Item, III olas de metalh

Item I padela

Item un gran aste de ferre

Item I chapfogia gran

Premièrement dans la chambre basse, 14 draps...
Le ciel de lit et les rideaux... Nappes 10 serviettes
et 6 longières et 2 nappes pour dressoir
de plus dans la dite chambre basse 1 grand
édredon et son coussin

De plus 6 édredons et 3 coussins

De plus 5 couvertures de laine

De plus 3 couvertures en couleurs

De plus 1 autre de drap blanc et 1 tapis

De plus dans la chambre du vestiaire 1 autre
grande caisse et sa clé

De plus dans la chambre basse de petites
caisses avec clé et 3 grands coffres desquels il y
en a 3 avec clé

De plus 2 chaudrons 1 tient 7 seaux et est troué
l'autre tient environ 5 seaux

De plus 3 marmites en métal

De plus 1 poêle

De plus 1 grande broche en fer

De plus 1 grand parefeu

Item IIII bassis
 Item, I conqua sans orles
 Item XIII scudelas d'estanh
 Item, IIII platz d'estanh
 Item, I garrot
 Item, I petita bombardela
 Item, I colobrina
 Item, I coffre en que son las reliquias
 Item, I escot dels corporals en que es pencha l'esmage de papa Urba e autres esmage, coma avesque
 Item, I petit retaule en que es pencha la Santa Trinitat, e Nostra Dona e los apostols
 Item, tres pinctas d'estanh, de las quals la una es descuberta
 Item, II aygadieyras d'estanh
 Item, X vayssels vinaris, tan petitiz coma grans
 Item, III taulas am los taulayros necessaris
 Item, un gran banco eschan en la sala, am son marchapé
 Item, I andes de ferre
 Item, IIII escabelas
 Item, II selhas
 Item, I gran truyna
 Item, III corporals garnitz
 Item, I autaret sive peyra de marme
 Item, us vestisses de ceda, aucellatz de filh d'aur e de ceda, folratz de ceda roga, garnitz d'alba e toz autres abilhamens bos e competens, coma aparten als dichs vestis
 Item, I borceta de ceda en que a belcop de reliquias
 Item I bel tesso obrat causa ornamenti
 Item, I mortia de peyra en la cosina
 Item, I moli de mostarda
 Item, I petit bassi trauchat a passar la salsa
 Item, en la gliaysa de san Peire I gran cayssa am clau
 Item, en l'alta, I autaret de peyra de marma
 Item, us autres corporals garnitz en l'autal
 Item, en la dicha gliaysa II petitiz tessos
 Item, II vestisses de peta valor garnitz
 Item, II libres romans en pargami scrichs dels quals l'un s'apela Maffre e l'autre s'apela Ricard
 Item, III cremalhs grans e I autre petit
 Item, I payrola tenen I selhada et miega
 I gran bassi argentat ho lavado
 ... grans cotels per cosinar
 Item I piola... yssado
 Item un gran pestelli de mortia
 ... cubertoyra d'ola de ferre
 Item certz... peyra
 Item tres toalhas en lo autar
 Item enfenitz documents e esturmens de la terra e luoc de Grisac en las dichas cayssas chambra

*De plus 3 bassins
 De plus 1 bassin en cuivre sans bords
 De plus 13 écuelles en étain
 De plus 4 plats en étain
 De plus 1 trait d'arbalète
 De plus 1 petite bombarde
 De plus 1 couleuvrine
 De plus 1 coffre dans lequel sont des reliques
 De plus 1 sac pour les corporals sur lequel est peinte et l'image du pape Urbain et autre image en évêque
 De plus un petit rétable sur lequel est peinte la Sainte Trinité et Notre-Dame et les apôtres
 De plus 3 pintes en étain desquels 1 est sans couvercle
 De plus 2 aiguières en étain
 De plus 10 cuves vinaires tant petites comme grandes
 De plus 3 tables avec les tréteaux nécessaires
 De plus 1 grand banc dans la salle avec son marchepied
 De plus 1 trépied de fer
 De plus 4 escabeaux
 De plus 2 seaux
 De plus 1 grand ???
 De plus 3 corporals garnis
 De plus 1 petit autel ou pierre de marbre
 De plus des vêtements de soie brodée de fils d'or et de soie doublée de soie rouge garnis de ??? Et tous les autres habits bons et en bon état, comme il appartient aux dits vêtements
 De plus 1 petite bourse en soie dans laquelle il y a beaucoup de reliques
 De plus 1 beau tissu ouvragé pour cause d'ornements
 De plus 1 mortier en pierre dans la cuisine
 De plus 1 moulin à moutarde
 De plus 1 petit bassin troué pour passer la sauce
 De plus dans l'église Saint-Pierre 1 grande caisse avec 1 clé
 De plus sur l'autel, 1 petit autel en pierre de marbre
 De plus d'autres corporals garnis sur l'autel
 De plus dans ladite église de petits tissus
 De plus 2 vêtements de petite valeur garnis
 De plus 2 livres romans en parchemin écrits l'un s'appelle Maffre et l'autre s'appelle Ricard
 De plus 3 crémail grand et 1 autre petit
 De plus 1 grand chaudron qui tient 1 seau et demi
 1 grand bassin argenté ou lavabo
 grands couteaux pour cuisiner
 De plus 1 hache et une aissada (une pioche ou houe de forme triangulaire)
 De plus 1 grand pilon de mortier
 couvercle d'une marmite en fer
 De plus ??? pierre
 De plus 3 nappes sur l'autel
 De plus de nombreux documents et instruments*

bassa dessus dicha
Item I pastieyra el forniel
Item I alambi de plom
Item III penches de chambis, de la quals n'i ha II
petitas e I fina
Item II pezes so es a saber I gran pes e I petita
romana
Item I calisse an sa padena, bon e competen
(suivent en latin :

de la terre et du lieu de Grisac dans lesdites caisses
de la chambre basse comme dit ci-dessus
De plus une pastière dans le fournil
De plus 1 alambic en plomb
De plus 3 peignes pour le chanvre desquels y en
a 2 petits et 1 fin
De plus 2 poids à savoir 1 grand poids et
1 petite romane (balance)
De plus 1 calice et sa patène bon et en bon état

Que bona tradita fuerunt, anno et die praedic-
tis, Bernardo de Chaponis de Chalrassa presenti
in custodiam per nobilem Alzaciā de Cadrīs,
dominam de Agantico, et de Petrafti, presenti-
bus domino Anthonio rayde, presbytero parocchie
de Castanholio, uticensis diocesis, Francisco Pau-
leti de Radice, Johanne Martini, Petro de Vineis,
dicto populo de Grisaco et multis aliis et me E.
Pugolis notario.

*(traduction : Les biens furent bien transcrites,
l'année et le jour susdits, présent Bernard de Cha-
pon de Chalrage, représentant de noble Alzacie
de Cadrīs seigneur de Ganges et de Peyrefiche,
présents Dom Antoine Rayde, curé de la paroisse
de Castagnols, diocèse d'Uzès, François Paulet de
Radice, Jean Martin, Pierre de Vineis, ladite popu-
lation de Grisac, et beaucoup d'autres, et moi E.
Pugol, notaire.)*

...(in) fra castrum predictum ultra contentum in
dicto ...

*En dessous ledit château, (nous avons continué
plus tard le dit inventaire)*

scilicet VI fuste (à savoir 6 poutres)

Item XVIII tab (de plus 18 tab ???)

*Item VI fuste I parvam tinam buga (de plus 6
poutres 1 petite cuve pour le linge)*

*Item I partido ferri longum cum tail en... vinaris
(de plus 1 barre de fer longue avec ???)*

Item I ferre glaonia pro fundendo (de plus un fer
??? pour fondre ?)

Item II tabularia taxillorum (de plus 2 petites
tables pour jouer aux dés)

Item in lo charna unum ... capacitatis II sestario-
rum bonum (de plus dans le charnier un ?? Capa-
cité 2 sestiers, bon)

Item unam magnam tinam (de plus un grand ton-
neau)

Item unam capsam cum quatuor pecolz (de plus
une cassette avec quatre pieds)

Item unam pisam oleo capacitatis I sestarii seu
ultra (de plus une presse à huile de capacité d'un
sestier et plus)

Item unam parvam botam (un petit tonneau)

... quatuor telies fuste pro faciēdo las crespina-
nas (quatre métiers à tisser pour faire des franges)

Item infra dictum castrum IIII scamma fuste com-
petentia magna (de plus en dessous dudit château
4 bancs de bois en bon état)

Que omnia predicta reperta fuerunt et recepta
ultra dictum inventarium per dictum Chaonis, pres-
entibus domino Anthonio Rayde, presbytero, Petro
de Vineis et me dicto notario ut supra.

*(Que tous les biens ci-dessus furent répertoriés et
reçus en tant que dit inventaire par le dit Chapon,
en présence de dom Antoine Rayde, curé, Pierre
de Vineis et moi susdit notaire. !*

Bibliographie

Le Lien des chercheurs Cévenols : un remarquable article dans le n° 100 B, par Jean-Bernard Elzière et Hélène Duthu : « Autour de Raymond de Montaut (env. 1340-1374), « seul neveu » du pape Urbain V (1362-1370) » p. 73-110. Permet de faire le point sur les familles possesseurs du château de Verfeuil.

« Lou Castelet »

Le château d'un architecte parisien en Cévennes à la fin du XIX^e siècle. Les familles TEISSIER et de JOLY à Avèze (Gard)

par Madeleine Souche, avec la collaboration de Francis Delabarre

Le village d'Avèze à 2 km du Vigan possède deux châteaux. Le vieux château médiéval construit entre le IX^e et le XVIII^e siècle a abrité tous les seigneurs d'Avèze et a survécu aux guerres de religion, il a appartenu à la famille de Montcalm.

À la fin du XIX^e siècle quand la bourgeoisie triomphante construisait ses châteaux, des notables du village, les Teissier, ont fait construire le second château, le Château Teissier, dit « Lou Castelet », une vaste demeure bâtie par un architecte de grand renom, Edmond de Joly. Pour comprendre le choix de l'architecte et la conception de cet édifice dans ce pays, il convient de présenter les deux familles liées à sa construction et à son existence.

1) La famille Teissier, une famille cévenole ancienne

La famille Teissier connaît bien les archives qu'elle a conservées et cet article repose sur le travail de leur descendant, l'arrière petit-fils d'Edmond Teissier, Francis Delabarre.

Originaire d'Italie, la famille Teissier s'est installée en Cévennes à partir du XVI^e siècle :

...Vers la fin du XVI^e siècle, existait à Espériers — hameau de la paroisse du Vigan — une branche des Teyssier, d'où sont sortis successivement divers rameaux que l'on a vus à Montdardier, à Lasfons, à Molières, à Aulas et au Mazel [commune de Bréau].

En 1881, sauf au Mazel et à Avèze, on n'en trouve plus dans les autres localités. Ceux de Molières se sont éteints dans les familles Surville et Placide Alaric. Le dernier représentant mâle de ceux d'Espériers, qui avait donné le jour au notaire Jean Teyssier, du Vigan, fut Pierre-Adrien Teyssier, négociant en bonneterie, mort au Vigan, époux d'Aline Dhombres, mort et enterré au Vigan. Les Teissier avaient adhéré à la Réforme et sont res-

tés protestants jusqu'au dernier Teissier en 1954. Ce sont des Teyssier de la branche d'Espériers qui toujours se sont traités de « parents », d'après les papiers de famille, qui vinrent s'établir à Avèze au XVII^e siècle¹.

Les ancêtres TEISSIER

Moïse Teissier

En 1632, Moïse Teissier, un descendant de la branche d'Espériers, vivait à Avèze. Il était couturier et avait pour épouse Anne Arnal, d'Avèze. Le couple vivait encore en 1623 lors du mariage de leur fils Estienne (vers 1569 - ?) « Maistre-couturier », qui fut consul d'Avèze.

Cette famille prête serment de fidélité, avec les habitants du village, au roi Louis XIII, le 31 juillet 1632. Par ailleurs, Moïse Teissier est mentionné comme l'un des experts chargé d'estimer une maison vendue à la communauté d'Avèze par Jehanne Michelle, veuve de feu Jean Martin du dit Avèze, pour bâtir à la place un temple protestant. Selon les époques, les Teissier, parents et alliés, œuvraient dans la sériciculture et le commerce de la soie, qui leur confèrent, avec le temps, position sociale et aisance financière.

Jean, Louis Teissier (1789/1846)

Descendant direct de Moïse, Jean, Louis Teissier est né à Avèze le 13 mai 1789. Il exerçait le métier de courtier en soierie, comme la plupart de ses ancêtres depuis la fin du XV^e siècle. Le 21 septembre 1821, il épousa sa cousine germaine, Anaïs Fonzes (1805/1884) fille de Jean Fonzes et d'Agathe Montet, née à Aumessas où elle avait une belle maison près de la place de la fontaine.

Le couple possédait à Avèze une maison bourgeoise avec terrasse et jardin dans l'actuelle rue de la Carrierasse, à l'angle de la Placette. Jean, Louis

¹ *Origines et arbres généalogiques - Anaïs Fonzes, 1866.*

Teissier mourut à Avèze le 24 novembre 1859 et son épouse à Montpellier le 23 janvier 1884. Ils eurent deux enfants, tous deux nés à Montpellier : Jean, Edmond et Catherine, Marie, Louise (1839/1859) décédée à Montpellier dans le terrible incendie de ses vêtements dans la maison familiale, place de la Saunerie.

Jean, Edmond Teissier (1834/1903) et les siens

Né le 4 avril 1834 à Montpellier, décédé au Castelet à 69 ans, le 15 décembre 1903. Enterré à Avèze. Edmond Teissier fit ses «humanités» à Montpellier et passa ses années de jeunesse (1845 - 1860) entre la place de la Saunerie, la placette à Avèze et la maison d'Aumessas. Veuf sans enfant d'un premier mariage au Vigan avec Juliette Soulier, Edmond avait épousé, en secondes noces, en 1865, Henriette Teulon (1841/1886), née à Valéraugue à la propriété de la Grenouille et décédée à Avèze, dans sa maison de la rue de la Carrierasse à 45 ans ; Edmond fit alors édifier en 1869, au cimetière d'Avèze, le tombeau de famille dans lequel sont enterrés presque tous les Teissier. Ils eurent quatre enfants dont deux survécurent : Marie et Jean, Fernand. Entre 1860 et 1885, Edmond Teissier avait hérité des biens de ses parents. Il était devenu propriétaire de plusieurs maisons, terres et fermes, presque 1000 hectares, répartis sur le Causse du Larzac, entre Blandas et Montdardier : la Borie d'Arre, le Quintanel, la Pilonnerie, la Falguière, le Mas de Jean Gros ; ailleurs, sur le plateau du Lingas et au-dessus d'Aumessas : les fermes de Lascanals, des Molières et de Montlouvières.



Jean, Louis Teissier
(1789/1846)



Anais FONZES
(1805-1884)



Edmond TEISSIER
(1834-1903)



Henriette TEULON
(1841-1886)



La ferme de la Borie d'Arre entre Rogues et Blandas sur le Causse

À Avèze, Edmond possédait aussi une magnanerie sur le chemin de Montdardier, le Mas du Coste-Granier (aujourd'hui «Les Magnaneries»), la maison de la rue de la Carrierasse où avaient vécu ses parents, et un grand champ de mûriers d'un peu plus d'un hectare — en face du temple, bordant le chemin qui longe les dernières maisons du village, dans sa partie riveraine de la Glèpe, cours d'eau que l'on passait à gué au bout du chemin — et que son grand-père avait racheté au marquis de Montcalm-Gozon.

Edmond vivait de rentes confortables que son père Jean, Louis, Teissier et sa mère Anais Fonzes (elle-même héritière en 1825 de deux oncles paternels, célibataires fortunés, négociants en soierie, installés à Lyon : Jean et Pierre Fonzes), lui avaient laissées et qu'il avait fait fructifier. Les deux familles Teissier et Fonzes œuvraient dans la sériciculture, l'industrie et le négoce de la bonneterie de soie depuis plusieurs générations, soutenus par le rapide développement industriel du Second Empire et les revenus des terres dont Jean, Louis Teissier, puis son fils, Edmond avaient hérité ou fait l'acquisition au cours de leur vie.

De son second mariage avec Henriette Teulon sont issus Marie et son frère Jean. L'aînée Marie,

Camille Teissier, née le 14 mai 1866, décédée le 4 avril 1904 à 38 ans, épouse le 27 septembre 1886, Jacques de Joly, rentier, né le 16 mars 1865 à Vernon (Eure) et décédé à 55 ans à Nîmes le 3 mars 1920. Marie est la mère de Robert de Joly (1887-1968) et de sa sœur Henriette de Joly (1891/1906). Jean Teissier (1872/1952), petit frère de Marie, né à Montpellier et mort à Avèze, fut aussi propriétaire-rentier. Après le décès de sa mère, il habita Paris, d'abord chez sa sœur pour faire ses études au Lycée Henri IV, puis, de son mariage en 1897 avec Camille Deville (1875/1959), jusqu'en 1914. Après la guerre, Jean et sa famille s'installèrent à Marseille en 1919, enfin définitivement au Castelet à Avèze, en 1942.

Jean, Fernand Teissier et Camille Deville étaient les grands-parents maternels de Francis Delabarre.



Jean, Fernand TEISSIER
(1872-1952)



Camille DEVILLE
(1875/1959)

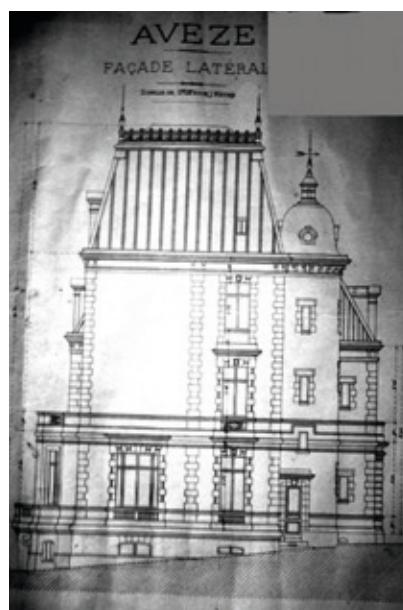
Le grand projet d'Edmond Teissier : la construction du Castelet

Entre 1885 et 1890, Edmond Teissier qui, dans sa jeunesse, fit profession de courtier en soierie, investissant dans ce commerce avec les industriels lyonnais, vit sa fortune s'accroître assez considérablement d'une part par une réussite professionnelle et d'autre part à la suite de successions en provenance de sa famille maternelle en 1884.

Au nord-ouest d'Avèze, le passage à gué de la Glèpe posait problème en période de crue. En 1870, dans un axe presque perpendiculaire à ce chemin, on construisit une voie et un pont, appelé "Pont de la Discorde", permettant de rejoindre désormais à pied-sec la route de Nîmes à Milau. Edmond Teissier possédait là, juste en face du terrain où était érigé le temple protestant, un vaste champ de mûriers d'un hectare, bordant le confluent de la Glèpe du Coudoulous et de l'Arre. Vers 1888, il envisagea de faire construire, dans le champ des mûriers, une demeure bourgeoise qui correspondrait mieux, pensait-il, à sa position

sociale et à ses moyens, une maison plus vaste où il bénéficierait de tout le confort «moderne» de l'époque, c'est-à-dire de l'eau courante, chaude et froide, de toilettes et de fosses septiques (très rares à la campagne à cette époque), d'un monte-charge entre le sous-sol et le rez-de-chaussée ; l'électricité viendra beaucoup plus tard.

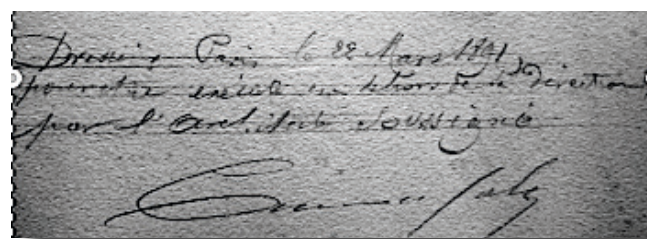
En 1890, pour édifier la nouvelle maison familiale, Edmond Teissier commanda les plans du "Castelet" à l'architecte Edmond de Joly, un oncle de son gendre Jacques de Joly, à qui il confia l'organisation et le suivi des travaux et des coûts, en liaison avec son oncle.



1890, Plan du Castelet, façade ouest



Côté Sud



Signature d'Edmond de Joly

2) La famille de Joly, une famille parisienne originaire du Larzac

Originaire de Saint-Rome-de-Tarn, en Aveyron, sur le causse du Larzac, le premier de Joly connu fut juge au tribunal de Rodez vers 1430, puis magistrat à Montpellier vers 1450.

Cette famille de juristes vit certains membres de sa descendance connaître un destin de premier plan, voire historique.

Du XVIII^e jusqu'à la moitié du XX^e siècle, quatre descendants du juge de Rodez laissèrent à leur époque une trace remarquable :

- XVIII^e siècle : **Étienne, Louis, Hector de Joly** (1756-1832), dernier garde des Sceaux de Louis XVI, nommé par l'Assemblée législative le 4 juillet 1792,

- XVIII^e / XIX^e siècle : **Jules, Jean-Baptiste de Joly** (1788-1863), cousin d'Hector de Joly. Élève de l'École des Beaux-arts de Montpellier. En 1821, Jules de Joly devient architecte des Bâtiments de France, il est affecté au Corps législatif pour lequel il intervint à partir de 1828 en restructurant la salle des séances (l'hémicycle actuel), en procédant à l'avancement de la façade sud (côté cour) qui a permis de créer trois salons et à l'édification de la bibliothèque de l'Assemblée, accolée à l'aile est du palais Bourbon et décorée par son ami le peintre Eugène Delacroix. En 1826, à Paris, il construit l'hôtel Boni, 32 rue de Trévise dans le 9^e arrondissement, pour le compte du spéculateur René Bony. À la même époque il construit l'immeuble du 4 rue d'Aboukir dans le 2^e arrondissement. En 1860, il réalise pour le duc de Morny la « galerie des Tapisseries » au Palais-Bourbon.

- XIX^e siècle : **Edmond de Joly** (1824-1892), fils du précédent et né à Paris. Il suit les traces de son père et grandit au milieu des travaux du Palais Bourbon. Attiré par la carrière d'architecte, il entre à l'École des Beaux-arts en 1844, puis sous les ordres de celui-ci conduit et surveille les travaux de l'hôtel de Lassay, résidence des présidents de l'Assemblée nationale depuis 1843. Sous le Second Empire, Edmond prit la suite des affaires de Jules de Joly et en 1860 fut nommé aussi architecte du Corps législatif. Le duc de Morny, président de la Chambre des députés en 1854, lui confia la réalisation des haras de Viroflay. Par ailleurs, il construit plusieurs hôtels et maisons de location dans le Paris haussmannien. Chevalier de la Légion d'honneur, il jouit d'une clientèle assurée et d'une belle noto-

riété quand l'Empire s'écroule lors de la guerre de 1870.

Après la défaite, Adolphe Thiers, dont Edmond de Joly était proche, cherche où réunir l'Assemblée nationale. L'architecte lui propose d'aménager à Versailles — avec l'assentiment de Bismarck² — la salle des spectacles du château. Lorsque commence la guerre civile, pendant la Commune de Paris le gouvernement se réfugie à Versailles. Edmond de Joly s'occupe des hébergements et rend des services personnels.

En 1875, la nouvelle constitution républicaine donne un régime bicamériste à la France ; en moins de six mois Edmond de Joly construit dans l'aile sud du palais de Versailles la nouvelle salle. Celle-ci fut presque aussitôt abandonnée quand les pouvoirs publics rentrèrent à Paris.



Étienne, Louis, Hector de Joly (1756-1832), ministre, garde des Sceaux en 1792.
Tableau peint par Antoine Vestier (1740-1824).



Jules, Jean-Baptiste de Joly
(1788 - 1863)



Edmond de Joly
(1824-1892)

² Edmond de Joly, représentant personnel d'Adolphe Thiers, était chargé de négocier discrètement avec Bismarck le retrait des troupes prussiennes de Versailles pour que le gouvernement français puisse venir s'y installer.



Hôtel de Lassay restructuré et réorganisé successivement par les architectes Jules de Joly et Edmond de Joly,



Ancienne salle des spectacles et fêtes du château de Versailles. Réaménagée en 1871 par Edmond de Joly pour devenir salle du congrès du Parlement de la République depuis 1879.

Cette salle servit la première fois pour la réunion du Congrès le 30 janvier 1879 et depuis elle est toujours utilisée pour la réunion des deux chambres en Congrès.

Au siècle suivant, un de ses neveux, André de Joly (1857-1934), fut préfet des Alpes-Maritimes (de 1908 à 1914) et l'instigateur de la construction de la Moyenne Corniche au-dessus de Nice. Un appel à projet fut remporté par Edmond de Joly...

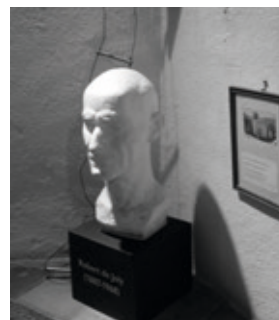
- XIX^e / XX^e siècle : Robert de Joly (1887 - 1968). Arrière-petit-fils de Jules Jean-Baptiste de Joly et petit-fils d'Edmond Teissier, Robert est le fils de Marie Teissier et de Jacques de Joly, le neveu d'Edmond de Joly.

Ingénieur et inventeur, sa passion et ses décou-

vertes en spéléologie rendront Robert de Joly, avec Édouard-Alfred Martel, l'un des plus grands et des plus célèbres spéléologues français ; tous deux sont mondialement connus dans cette discipline scientifique. Robert fut l'inventeur de l'une des plus belles grottes de France, l'Aven d'Orgnac.



Robert de Joly en exploration sur le causse en 1928



Buste de Robert de Joly au Musée Cévenol du Vigan (Gard)

Rectificatif : Suite à l'article sur le Collège d'Alès, L.C.C. n° 172, Hubert Angliviel de La Beaumelle nous fait les remarques suivantes : La Beaumelle se prénomait Laurent et non Laurent Marc-Antoine. Il est entré au collège en octobre 1734 à l'âge de 8 ans et en est ressorti le 16 novembre 1743 à l'âge de 17 ans.

À lire ou à consulter

Annales de l'Académie cévenole, 2011+2012, tome XXII, Pôle culturel et scientifique de Rochebelle, 155, rue du faubourg de Rochebelle, 30100 Alès

Au sommaire :

Survivances et héritages des cultes anciens dans notre patrimoine culturel, par Jean-Pierre Cautru

Regards contemplatifs sur un petit jardin cévenol, par frère Jean Gascuel

La Résistance dans le Gard, par Laurent Pichon

La première élection présidentielle au suffrage universel, par Nicole Rieu

Visite du domaine de Sauvages et de son arboretum, par Anne-Marie Granier

Verrerie des Cévennes, par Robert Thillier

L'Académie cévenole publie des annales depuis 1990, les exemplaires reçus par L.C.C. sont disponibles au Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes à Génolhac

Revue annuelle du GARA (Groupe Alésien de Recherches Archéologiques), n° 40, Activités et travaux 2012

Au sommaire :

Visite et prospection : Les « tumulus » de Carnas, Sourit (St Félix de Paillères), un parcours d'archéologie en Vaunage, les pierres gravées du Serre des Escudellos, le château de Fressac.

Fiches sur :

La grotte de la Rouquette (R. Cimia-S. Varéa)

Une pierre à cupules au Fort Vauban (J. Salles)

Sépultures préhistoriques de « Seynette » (J.P. Venobre)

Sépultures sous tumulus de Saint-Julien-les-Rosiers (J.P. Venobre)

Coffre aménagé dans une diaclase et orthostate de dolmen (J.P. Venobre)

Dans les entrailles du Fort d'Alès (E. Héberard)

Structure pré ou protohistorique de St-Hilaire-de-Lavit (J.P. Venobre)

La grande Pallière (Anduze), état des lieux (G. Marcon)

Pierre Casado, Le compoix de Sauve

Ce document daté de 1642-1643 est en dépôt aux Archives départementales du Gard sous la cote E dépôt 208 / 20. Il est constitué d'un registre de 391 folios, d'une écriture très lisible. Il est muni d'une couverture de carton recouvert de cuir brun. Il s'agit d'un usuel complet, débutant par le protocole (7 folios), suivi par la rubrique des assujettis (14 folios), puis par le corpus (258 folios) compor-

tant un *Cayer des biens prethendeus nobles* à partir du folio 275. Le registre s'achève avec le certificat de remise du compoix par l'arpenteur Claude Gilly de Calvisson. Nous n'avons répertorié qu'une seule mutation dans ce registre ; par contre les annotations en marge de gauche indiquant une nouvelle évaluation de l'impôt foncier pour certains biens sont nombreuses. La langue de ce compoix ressortit à la langue française du XVII^e siècle, avec francisation de tous les éléments du lexique occitan n'ayant pas de correspondant en français. Parmi les diverses natures de parcelles répertoriées, nous avons noté la fréquence des *vigieyres* = « ose-raies », indicatrice d'un artisanat de la vannerie, et la fréquence plus grande encore des *issards / yssarts* = « terrains défrichés », indicatrice de tentatives de nouvelles mises en culture. Nous avons noté l'absence dans ce compoix du terme occitan *camp* ou français *champ*.

Un lexique à lire sur le site <http://crises.upv.univ-montp3.fr/ressources-scientifiques/compoix-du-gard/compoix-de-sauve-1642-1643/> (information communiquée par Noëlle MARTI-GERBAUD).

Au feu de la liberté de Georges Peladan, MARPOC, 2013, Ouvrage bilingue, 233 pages, préface de M. Jean Imbert, conseiller municipal de Saint-Étienne-Vallée-Française, rédacteur en chef du journal communal *La Font de Bourret*, 16 €

En avril 1944, près de Saint-Etienne-Vallée-Française, une colonne allemande est attaquée par un groupe de maquisards. Les Allemands ne tardent pas à arriver en représailles. Les habitants fuient et se cachent. Le village est pillé, le château brûlé.

Pere, jeune républicain espagnol, occitan du Val d'Aran, chassé de son pays, installé à la ferme de la Picharlerie avec de jeunes résistants, vit ces événements.

En août 2003, c'est partout l'année de la canicule. Un incendie gigantesque va brûler des milliers d'hectares car les bois de pins s'enflamment comme des torches. Le feu cerne les maisons, certains habitants après une lutte sans merci doivent fuir. Nous retrouvons Pere dans le mas de famille de sa femme, Myriam, la factrice dont l'aide a été précieuse pour les maquisards, qui vit soixante ans après cet autre incendie...

Le roman se déroule comme un film relatant des faits historiques pendant la dernière guerre et met en scène des personnages de la Résistance. Des séquences d'incendies d'origine complètement dif-

férentes mais aussi effrayants les uns que les autres en sont le lien, avec des flash-back qui vont d'une époque à l'autre et vont donner le rythme au livre.

Nous savons à travers ce roman ce qu'a ressenti l'auteur qui a vécu ces deux événements depuis son enfance jusqu'à sa vie d'adulte. En plus du témoi-

gnage et de l'histoire attrayants, les nombreuses évocations du pays, comme de la langue ou des menus faits de la vie courante, en font un récit émaillé d'images qui nous touchent.

Marineta Mazoyer

Échanges

Annie Nys-Barbusse nous parle de ce village : « Si vous passez par Bagard, arrêtez-vous sur la place du village, là où coule une fontaine de source remontant à la surface du sol par des forces telluriques peut-être déjà utilisée pour des bains romains et, avant, par des druides. Là, une église, aveugle à l'origine, c'est-à-dire défensive avec sa double porte, ses épaisses et très hautes murailles. L'ouverture à l'ouest est récente. »

C'était la chapelle d'un château-fort ayant appartenu aux Templiers d'Alès et destiné sans doute à protéger la route d'Alès à Anduze. De l'ancien château, il reste une tour d'angle, ronde au sud-ouest et de beaux linteaux, parfois voûtés, en pierres de

taille dans les caves des maisons sur le pourtour Sud. (Site de la Mairie de Bagard)

« L'église est contiguë à une bâtisse carrée : c'était un silo à grain pour les récoltes de blé, d'orge, de pois chiches et autres, qui s'entassaient derrière ses murs protecteurs. »

« La léproserie des templiers surplombe la route. Sur la porte, on peut voir les restes d'un Baphomet sculpté. » Il est probable que le MONAC qui se trouvait un peu en dehors de l'axe routier (Vieille Route d'Anduze) a été acheté ou donné aux templiers de l'Hospitalet qui y avaient installé au XIII^e siècle une léproserie. (Site de la Mairie de Bagard).

Recherches / Questions / Réponses

1) Un poème d'Albert Arnavielle à trouver !

Pierre Bérard nous adresse donc un message concernant sa recherche en cours d'un poème «Parla de Lengadò» qui a été écrit par le poète alésien Albert Arnavielle en 1862. Le titre pourrait être *Lo Malur de Lallo*.

C'est un de ses tout premiers poèmes, envoyé dans le cadre du concours des Jeux Floraux d'At (d'Apt) qui s'est tenu le 14 septembre 1862. Il a été cité, apprécié par le maître Mistral, mais non retenu pour être primé. Il relate l'inondation de la mine de Lalle (Bessèges) qui a eu lieu le 11 octobre 1861 et qui avait fait une centaine de morts : la plus terrible catastrophe survenue dans les Houillères des Cévennes.

À ce concours il y avait 45 concurrents. Voici ce qui est rapporté du discours de Frédéric Mistral qui confirme la participation et l'envoi à ce concours d'Apt du «poète-débutant» Albert Arnavielle. Page 24 de *l'Armana Provençau* de 1863.

Arnavielle était, à cette époque, employé à la Compagnie des Mines de Bessèges, sous la bienveillance du directeur Ferdinand Chalmeton. Il avait 17 ans, effectuait des levers de galeries dans la mine. Il connaissait l'autre poète du coin, Mathieu

Lacroix, le «poète-maçon» de La Grand'Combe. pierre.berard34@orange.fr

Messies, despièi noun, — en vilò d'Ais, — lou Gai-Sabé tenguè souu Roumavage (1853), soutu la presidènci de noste bèn-ama e venerable capoulié M. d'Astros, — un paure maçon, Matiéu Lacroix, de la Grand-Coumbo, faguè ploura tout l'auditòri, en nous countant la mort d'un de si camarado, aclapa soutu li rouino d'uno mino. Car, nosto douço lengo, — se vou'ountié se presto à la joio d'ou pople, — toujours, perèu, au crid de si doulour serve d'escampadoutro.

Aquest ivèr, avès segur legi l'afrous malur di carbouniero de Bessejo: cènt carbounié minaire periguèron estoufa soutu uno inondaciou que s'engourguè subitamen dins li rafourno de la mino. Eh ! bèn, un jouine oubrié minaire, de 17 an, Albert Arnavielle, a manda de Bessejo au concours d'At lou recit esfraious d'aquéu desastre. Sa coumplanchò, pecaire! gounflo de sentimen e d'esperanço pouetico, es en foro d'ou concours; mai ie diren : Jouvènt, l'emouciou pietaJouso de ti vers crido que sies troubaire. Zou! estúdio la lengo, estúdio emé courage : tu perèu, quauque jour, saubras faire ploura !

2) Claude Jean Girard : une concession minière

« Mon grand-père, ou mon arrière-grand-père, avait passé une concession avec un société pour une recherche minière (or, paraît-il...) sur nos terres sises à Oultre, au lieu dit Alteyrac, à Chamborigaud (Gard). » Les galeries existaient dans les années 1950, pour des recherches, sans doute vaines, au milieu ou à la fin du XIX^e siècle. Claude Jean Girard souhaite trouver des archives concernant cette concession et savoir à quel organisme ou établissement s'adresser.

Le lien des chercheurs

Hors-séries classés par thèmes
(numéros disponibles)

Cévenols

CDROM

CD	« Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 149 avec sommaire.	*30,00 €
CD 4	La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès	* 20,00 €
HS 6	Sommaire des titres du Masaribal (Y CHASSIN DU GUERNY/A. CLAVEIROLE) Le CD...	* 20,00 €
HS 61	L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel PIETERS) - CD	10,00 €

Généalogie

HS 5	État des sources généalogiques des Archives du Gard (Yannick CHASSIN du GUERNY)	* 7,50 €
HS 15	État des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain LAURANS)	7,50 €
HS 33	Famille PINTARD d'Uzège (Jean PINTARD)	5,50 €
HS 43	Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel DAUDET)	* 15,00 €
HS 60	Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy PUECH)	6,00 €

Protestantisme - Guerre des camisards - Abjurations

HS 19	Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard ATGER)	6,00 €
HS 36	Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne SCHCEN et Didier POTON)	8,00 €
HS 37	Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean PELLET)	4,00 €
HS 44	Les abjurations à Marsillargues (Jean PINTARD)	6,00 €
HS 51	Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul CHABROL)	3,00 €
HS 55	Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André CLAVEIROLE)	4,50 €
HS 28	Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean PINTARD)	6,00 €
HS 29	Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean DAUTUN)	6,00 €
HS 34	Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard ATGER)	6,00 €
HS 53	Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie MONNIER)	7,00 €

Compoix - Terriers - Reconnaissances féodales

HS 3	Le Chartrier de Portes (Jean-Bernard ELZIERE)	16,00 €
HS 20	Mialet à travers ses compoix (Bernard ATGER)	4,50 €
HS 32	Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques VALAT de CHAPELAIN)	6,00 €
HS 40	Anduze en 1400 (Jean PELLET)	* 4,50 €
HS 46	Inventaire des archives de l'Évêché d'Uzès (Yannick CHASSIN du GUERNY et Jean PELLET)	* 16,00 €
HS 48	État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVI ^e siècle	18,00 €
HS 49	Le compoix de Dourbies (Jean ANDRÉ)	9,00 €
HS 52	État des compoix et livres de nuances des Archives de la Lozère (Hélène DUTHU et Alain LAURANS)	3,50 €
HS 54	État des compoix et brevets conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini)	9,00 €
HS 57	Gallargues au milieu du XVII ^e s. d'après le compoix de 1656 (Janine CRYÉ-FENOUILLET)	12,00 €
HS 58	Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André CLAVEIROLE)	6,00 €
HS 59	Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard CAILLAT)	* 35,00 €

Régionalisme

HS 7	La tour de PINTARD (Jean PINTARD)	4,50 €
HS 10	Les martinets ou forges à fer (Jean DAUTUN)	4,50 €
HS 16	Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard ATGER)	4,00 €
HS 18	Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond AUBARET)	7,00 €
HS 25	Un château cévenol : Champclaux (Jean DAUTUN)	6,00 €
HS 26	L'église Saint-André de Mialet (Bernard ATGER)	6,00 €
HS 27	Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard ATGER)	* 8,00 €
HS 31	Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVII ^e siècle (Jean PINTARD)	4,00 €
HS 38	Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean PELLET)	4,50 €
HS 39	Les seigneurs de Vézénobres (Elisabeth FONTANIEU et André BORD)	4,50 €
HS 56	Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel DAUDET)	15,00 €
HS 62	Toponymie – Le problème des anglades dans le département du Gard (Pierre CASADO)	8,00 €
HS 63	Histoire et paysages du Malgoirès à travers les siècles (Jean-Gabriel PIETERS)	12,00 €
HS 64	Le site du Bocard à Vialas (Lozère), mine et usine de traitement de la galène, minerai de plomb argentifère (Cécile COUSTÈS)	20,00 €

De nombreuses bibliographies ont été retirées du catalogue, car trop anciennes.
Elles restent disponibles sur demande (voir la liste sur notre site www.cevenols.fr)

Les frais d'envoi (en France métropolitaine) sont inclus dans les prix indiqués. Les adhérents LCC Font-Vive, à jour de leurs cotisations bénéficient d'une réduction de 20 % sur la vente des hors-séries, exception faite des numéros dont le prix est précédé d'un astérisque. Envoyer vos commandes avec le règlement à : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GÉNOLHAC



POUR TOUT RENSEIGNEMENT : contact@cevenols.fr - Tél 04 66 30 41 34.

Le Lien des Chercheurs Cévenols, Juillet-Septembre 2013, n° 174